



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du Mercredi 23 mai 2018

Le vingt-trois mai deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le mardi 15 mai 2018, s'est réuni Salle du Conseil municipal – Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, GUINERY Annick, MORO Christiane, ATHÉA Bernard, CATOIRE Marion, DUPUY Gilles, LEROY Sylvie, GRASSET-PRIAN Chantal, ZIEGELMEYER Laurent, GILLERY Ludovic, MELY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, PERYAGH Yves, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, BARON Monique.

Étaient représentés :

Mme MASSE Elodie	mandat à Mme JUHEL Françoise
M. ENNAOURA Hafid	mandat à Mme BENKAHLA Malika
Mme BLOUIN-VALENTIN Anne	mandat à Mme CATOIRE Marion
M. NEUVILLE Christophe	mandat à M. ROCHE Gabriel
Mme RIFFAUD Isabelle	mandat à Mme BRAHIMI Nadia
Mme BELLIER Carole	mandat à M. DIGUET Patrice
M. BRIENNON Jean-Marc	mandat à Mme ALIROL Béatrice
Mme FRANCISOT Amandine	mandat à M. COELHO Vasco
M. THIAM Moustapha	mandat à M. DRUART Frédéric

Était absent :/

Secrétaire de séance : Madame Vanessa LEONCE

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2018.....	4
VIE INTERNATIONALE	7
→ 1. Approbation d'un mandat spécial à Nadine LUC, Adjointe au Maire, Patrick HERVY, Adjoint de quartier, Laurent ZIEGELMEYER, Conseiller Municipal délégué, en délégation du 25 au 28 Mai 2018 à TIRNOVA (ROUMANIE), ville jumelle	7
→ 2. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euro pour la campagne d'aide internationale pour Afrin	10
URBANISME	11
→ 3. Approbation du protocole foncier et d'opération entre la ville et le département du Val-de-Marne relatif à la construction d'un 4ème collège.....	11
→ 4. Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2018-2020 de Grand-Paris Aménagement EPA ORSA	21
→ 5. Acquisition d'emprise de voirie située au 11 villa des Cyprins parcelle cadastrée AE 17 (lots C et D).....	22
→ 6. ZAC Briand Pelloutier - Rétrocession par Valophis habitat au profit de la ville de Choisy-le-Roi de la parcelle cadastrée section V n°167 - jardins partagés	22
ENFANCE – VIE SCOLAIRE	24
→ 7. Approbation de l'avenant à la convention relative au Projet éducatif territorial (PEDT).....	24
COMMERCES – MARCHES FORAINS	25
→ 8. Approbation du versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Association des Citoyens, Artisans et Commerçants Choisyens (ACACC)	25
HABITAT	25
→ 9. Garantie d'emprunt accordée à VALOPHIS HABITAT pour la construction d'un programme de 48 logements locatifs sociaux PLS/PLUS/PLAI, situés dans l'opération d'aménagement de la Fonderie fine	25
RESSOURCES HUMAINES	27
→ 10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	27
→ 11. Création d'un Comité technique commun Ville-CCAS-Régie autonome du Théâtre Paul Eluard	27
→ 12. Création d'un CHSCT commun Ville-CCAS-Régie autonome du Théâtre Paul Eluard	27
FINANCES.....	27

→ 13. Tarification des activités municipales à compter du 1er septembre 2018 dans le cadre du Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales - PASAM.....	27
→ 14. Approbation des tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1er juillet 2018	28
DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ	28
→ 15. Subvention aux associations locales pour un transport collectif : 3ème affectation	28
ADMINISTRATION GENERALE.....	30
→ 16. Désignation des représentants au comité stratégique de la Société du Grand Paris.....	30
→ 17. Rapport d'activité 2017 du SICIO (Syndicat intercommunal pour l'informatique et ses outils).....	30
→ 18. Approbation du règlement intérieur de la ludothèque du centre social espace Langevin	30
→ 19. Approbation de la convention type fixant les modalités d'accueil et d'utilisation de la ludothèque du centre social espace Langevin avec les organismes choisyens.....	31
→ 20. Compte-rendu des décisions L 2122.22	31

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose que Madame Vanessa Léonce soit notre secrétaire de séance, comme chaque fois.

(Mme Vanessa Léonce est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2018

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 28 mars 2018 avec la convocation pour celle-ci. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu aussi l'ordre du jour. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ?

Permettez-moi d'en faire une, suite à la conférence des présidents de vendredi matin. Nous avons décidé à la fois qu'il y aurait trois vœux présentés – ces vœux sont sur table –, un concernant le contrat de dépenses de la collectivité, un sur le déploiement des compteurs Linky et un sur la défense des services publics.

Nous avons aussi convenu lors de cette conférence des présidents, au regard de l'actualité, et notamment au regard d'une question orale d'un député val-de-marnais à la Garde des Sceaux lors de la séance de questions à l'Assemblée Nationale et de la réponse qui a été faite par la Garde des Sceaux, de créer les conditions pour que nous puissions faire une déclaration commune au sein de ce Conseil municipal.

Je vous propose donc de lire cette déclaration que je soumettrai aux voix, et je souhaite bien évidemment que nous l'adoptions à l'unanimité.

« Madame la garde des Sceaux,

Le Conseil municipal de Choisy le Roi, réuni en séance le 23 mai 2018, déclare :

Nous sommes fortement choqués d'apprendre par la presse, suite à votre intervention à l'Assemblée Nationale, qu'un lieu a été identifié pour la construction d'un quartier de préparation à la sortie (QPS) à Choisy-le-Roi. Vos propos indiquent également que l'Agence publique pour l'immobilier de la justice a conclu à la faisabilité de l'établissement pénitentiaire sur le territoire.

L'ensemble des élus de Choisy-le-Roi, suite à cette déclaration, s'opposent fortement à la démarche qui consiste à élaborer un projet sans en discuter avec les exécutifs locaux. Cette

façon de faire, qui semble se généraliser, d'imposer des décisions gouvernementales en faisant peu de cas des élus est inadmissible. Le fait de croire que ce type de projet puisse se penser sans y adjoindre la connaissance et l'expérience des élus de terrain et des habitants qu'ils représentent est une erreur stratégique. Elle laisse voir le mépris et l'arrogance avec lesquels certains veulent imposer leur point de vue.

Si l'Etat décide de mobiliser des moyens, il nous semble pertinent de les consacrer prioritairement au besoin urgent de rénovation de l'établissement pénitentiaire de Fresnes. Nous ne souhaitons pas cette mise sous tutelle qui remettrait en cause les choix d'aménagement de la Ville. La municipalité, dans sa diversité, s'oppose fermement à ce projet imposé autoritairement par l'Etat. »

Vous comprenez bien que cette déclaration fait suite à ce que j'ai évoqué, à la fois l'intervention de la Garde des Sceaux qui a été retransmise par la presse et la lettre que j'ai adressée à l'ensemble des Choisyens, faisant part de cette démarche autoritaire et du refus qui est le nôtre de créer les conditions pour accueillir ce QPS.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir à tous. Je voulais juste dire que nous sommes d'accord avec ce vœu et que nous nous opposons aussi fortement à cette installation. Nous avons donc aussi communiqué dans ce sens.

M. le Maire : Merci. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Ce que vous venez de dire, effectivement, nous l'avons déjà dit à la réunion des présidents de groupes, nous le soutenons à 100 000 %.

Mon intervention vise aussi deux points. Il s'agit seulement d'une demande d'information et non pas d'un débat ou d'une polémique, que vous pouvez rejeter du fait que ces points ne sont pas à l'ordre du jour. En premier lieu, nous sommes sollicités aujourd'hui suite à une annonce dans certains journaux et à la télévision, selon laquelle des gymnases seraient réquisitionnés à Choisy-le-Roi pour accueillir des immigrés. En avez-vous eu connaissance ?

L'autre requête que je voudrais faire, puisque vous évoquez la réunion des présidents de groupes de vendredi dernier, c'est que vous étiez ému à juste titre du comportement, voire de la dégradation des débats à Choisy-le-Roi, de la violence, même, de certaines réunions, de certaines réactions de nos concitoyens lors de ces réunions, chose que je partage et qui m'inquiète. Nous pouvons avoir des désaccords, effectivement, des vues différentes, mais il y a des façons d'interpeller un élu, de discuter, de faire valoir ses demandes. Or cet après-midi même, j'apprends qu'un groupe, avec porte-drapeaux, un conseiller municipal qui est certes concerné par les grèves SNCF et autres – je ne mentionne pas le nom parce que je ne veux pas polémiquer, j'en fais une affaire de principe – s'est rendu à la permanence du député de la circonscription, a forcé le passage. Qu'il plaise ou pas, c'est le député de la circonscription. Or ce groupe a quand même forcé le passage pour entrer dans cette permanence, collé des stickers un peu partout.

J'estime pour ma part que ce député reçoit tout le monde. J'ai moi-même été reçu lorsque je l'ai demandé. Je voudrais dire qu'une permanence n'est pas un hall de gare, ce n'est pas un endroit public. Il n'y a pas lieu de se comporter de la sorte.

Sans mettre en cause la réalité du débat ni la justesse de ce combat, puisque c'est un combat, sans remettre du tout en cause le droit de grève – il y a certains points que je partage, nous le verrons lors de la présentation des vœux concernant certaines de ces

grèves – je rappelle que c'est le même genre d'idée qui était porté par le même type d'individus qui avaient un peu saccagé la permanence du PS il y a quelque temps. Nous approchons de 2020 et ce que je vous demande, c'est de condamner des actes de ce type. Je pense qu'il faut raison garder, que nous ayons une certaine civilité. Il n'y a pas à déclencher des fumigènes dans la rue à proximité d'un conservatoire. Certes, il n'y avait personne dans la rue et il n'y a rien eu de grave mais sur le principe, ce sont comme je l'ai déjà dit des choses qui me heurtent. Nous sommes en vue de 2020, dans quel état d'esprit va se dérouler cette campagne ?

Je pense que nous sommes tous des élus, et que nous devons montrer l'exemple par rapport à ce que nous nous sommes dit vendredi matin concernant une certaine violence qui se fait jour un peu partout. Nous partageons tout à fait cela et je ne souhaite pas polémiquer ni discuter de la justesse des actions entreprises par ailleurs dans le cadre de la loi, et notamment dans le cadre du droit de grève qui est fondamental. Merci.

M. le Maire : je répondrai aux deux points que vous avez mentionnés. Permettez-moi auparavant de soumettre à votre approbation la déclaration que j'ai lue, parce qu'il me paraît important que nous puissions décider ensemble que cette déclaration ne soit pas celle de la majorité mais émane de l'ensemble des élus du Conseil municipal, qu'elle soit actée au procès-verbal, puis envoyée en préfecture et à la Garde des Sceaux.

Les élus, sans exception, s'associent à cette déclaration

M. le Maire : Je vous remercie, nous approuvons donc à l'unanimité cette déclaration.

Avant d'entrer dans le déroulement de notre Conseil municipal, concernant la question que vous avez évoquée, qui est venue de journalistes de BFM, pour ne pas citer cette chaîne, ainsi que d'autres radios, en effet un gymnase pourrait être réquisitionné par le préfet. Cependant ce gymnase ne se trouve pas sur la commune de Choisy-le-Roi, mais dans le Parc interdépartemental des sports, sur la commune de Créteil. Régulièrement, ce gymnase est réquisitionné par le préfet à la demande de l'État. La nouvelle présidente du parc – vous savez que ce parc est coprésidé en alternance tous les trois ans par le Département du Val-de-Marne et par la Ville de Paris – est Madame la Maire du 12^e arrondissement de Paris et elle a alerté les membres du conseil d'administration du Parc sur le fait que l'État a demandé au préfet d'utiliser son droit de réquisition quand cela lui serait demandé. Pour le moment, nous ne savons pas quand, mais il s'agit d'un lieu qui est régulièrement réquisitionné en tant que lieu d'hébergement temporaire. Nous sommes actuellement dans l'attente de savoir si cette réquisition sera effective de la part du préfet. Voilà donc les informations que je peux vous donner, que j'ai en ma possession à ce jour.

Sur le deuxième sujet, je pense qu'il y a en effet une permanence à Choisy-le-Roi, comme il y a une permanence à Créteil de la part du député de la circonscription, qui est un lieu de rencontre, un lieu d'expression, en tout cas c'est ce que j'ai cru comprendre dans sa volonté de créer cette permanence et d'accueillir les concitoyens de la circonscription.

Il s'avère que parmi eux il y a un certain nombre de personnes qui sont aujourd'hui en situation de conflit avec leur employeur. Elles ont souhaité discuter ou avoir un rendez-vous avec le député et se sont réunies devant sa permanence. Ce sont les éléments que j'ai actuellement, je n'ai pas d'autres commentaires à faire sur la situation. Je pense qu'il s'agit d'un lieu public et il est bien que les citoyens puissent aller voir le député de la circonscription afin qu'il puisse faire remonter et faire part dans l'hémicycle des questions que peuvent avoir les citoyens de Choisy notamment et ceux de la circonscription.

Si vous en êtes d'accord, nous abordons l'ordre du jour du Conseil municipal, qui appelle un certain nombre de délibérations. Les premières concernent le secteur de la vie internationale.

VIE INTERNATIONALE

→ 1. **Approbation d'un mandat spécial à Nadine LUC, Adjointe au Maire, Patrick HERVY, Adjoint de quartier, Laurent ZIEGELMEYER, Conseiller Municipal délégué, en délégation du 25 au 28 Mai 2018 à TIRNOVA (ROUMANIE), ville jumelle**

M. le Maire : Comme vous le savez, nous avons à approuver ce que l'on appelle les mandats spéciaux lorsque les élus partent en délégation et c'est l'objet de la première délibération. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Madame Baron.

Mme Baron : Le voyage à Tirnova a toujours été, sur Choisy-le-Roi. Depuis que je suis au Conseil municipal, j'ai toujours vu que vous y envoyez des délégations. Néanmoins, à l'heure actuelle où nous devons faire des économies et où les taxes pour les contribuables choisyens ont augmenté, nous devons quand même donner plus d'intérêt à ces voyages. Il ne faut pas qu'ils soient, comme c'est noté, presque festifs. Cela doit être plutôt une opportunité pour apprendre à mieux connaître ces personnes, les Roumains, que nous avons dans notre ville et à poser les bonnes questions, concernant les Roms, les Tziganes, etc., qui mettent mal à l'aise les dirigeants de Roumanie. Cela nous éclairerait un peu plus, peut-être sur leur culture.

En gros, cela doit être l'occasion de vous demander de nous faire un retour sur cette délégation et ses actions croisées, comme vous dites. Du point de vue de notre groupe, elle aurait pu se réduire à deux personnes plutôt que trois. De plus, nous avons le détail des billets aller-retour mais nous n'avons pas le détail des frais de restauration et de logement pour ces quatre jours, comme vous l'indiquez sur votre délibération. Nous aimerions donc avoir le montant total des frais de restauration même si nous ne saurons peut-être cela qu'après ce voyage. Merci

M. le Maire : Madame Baron, vous savez que nous avons une histoire de jumelage assez importante à Choisy-le-Roi avec les villes de Lugo en Italie et de Hennigsdorf en Allemagne, et d'ailleurs ce sera cette année le 50^e anniversaire de notre démarche de jumelage avec ces deux villes. Attendez-vous donc, au mois de juin, à voir encore passer deux autres délibérations sur les mandats spéciaux.

Cela étant, sur la délégation à Tirnova, notre ville jumelée en Roumanie, Laurent Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues.

S'agissant du coût, ce ne sera que les billets d'avion. Nous avons en effet eu l'information il y a deux jours que la ville de Tirnova prenait l'ensemble des frais en charge, comme c'est d'ailleurs souvent l'habitude. Que ce soit une délégation qui vienne à Choisy-le-Roi ou qui aille dans l'une de nos villes jumelles, il n'y a en général que le transport qui est pris en charge par les uns ou par les autres.

Ensuite, vous évoquez la question des projets. C'est un jumelage qui a 20 ans cette année, qui a eu des périodes hautes, vous en avez certainement connu une au début, notamment avec le financement de la bibliothèque municipale de Tirnova il y a presque une vingtaine

d'années de cela, puisqu'avant d'être un jumelage, c'était un simple partenariat. Il y a eu ensuite des périodes plus « calmes ».

Depuis 2014, nous avons essayé de lui donner un nouveau souffle. En effet, soit nous sommes jumelés avec une ville et nous faisons des choses ensemble, soit nous ne sommes pas jumelés, et il faut leur dire que c'est fini. Comme dans le cas d'une histoire d'amour, soit on divorce, soit on continue à s'aimer. Dans le cas présent, nous avons décidé de plutôt continuer à nous aimer. En 2014, nous avons organisé deux semaines consacrées à la Roumanie à Choisy-le-Roi avec l'Institut culturel roumain, qui a trouvé notre partenariat intéressant. En 2016 nous avons eu une première mission de travail chez eux, qui n'avait pas fait l'objet d'un mandat spécial puisque la réglementation ne le demandait pas à l'époque. En 2017, des enseignantes roumaines sont venues visiter les écoles de Choisy-le-Roi, les centres de loisirs, regarder notre politique des NAP, globalement la politique de l'enfance et de la jeunesse sur cette ville, qu'elle dépende de la commune ou de l'État.

En 2018 il y a ce déplacement. Il comporte certes une partie festive liée aux 20 ans. Pour que deux villes continuent à développer des projets il y a aussi besoin de moments humains. Mais pas seulement, nous y allons aussi pour travailler sur un certain nombre de sujets et notamment un échange avec l'ASCR, le club de football de Choisy. Si tout va bien, en effet, des footballeurs de Tirnova vont venir jouer à Choisy – espérons que ce ne sera pas comme au volley-ball, que pour une fois nous gagnerons. Plus sérieusement, l'objectif est que l'ASCR aille dans l'autre sens année prochaine, et c'est l'engagement de son président. À chaque fois – nous aurons certainement l'occasion d'en discuter à nouveau au prochain Conseil municipal concernant Hennigsdorf et Lugo – nous essayons de privilégier la place des citoyens dans ces échanges. Si nous faisons, Madame Baron, le décompte depuis 2014 du nombre de citoyens qui ont échangé dans nos villes partenaires ou jumelles et le nombre d'élus qui sont partis – je suis à la disposition de votre groupe, d'ailleurs, pour en causer – vous seriez surprise mais ce sont principalement des citoyens qui sont partis et, de temps en temps, des élus. Il se trouve qu'il y a un peu plus d'élus dans cette délégation parce qu'il y a un certain nombre d'axes de travail.

La question aurait pu être aussi « pourquoi pas de membres du comité de jumelage ? ». J'ai un rendez-vous la semaine prochaine avec Madame Alirol et Monsieur Briennon. Le comité de jumelage, à notre grand regret, a voté sa dissolution. Il prendra fin à la fin du mois de juin de cette année. Nous avons proposé, depuis deux ans, de continuer à travailler de manière approfondie avec eux pour qu'il y ait un renouvellement. C'est la même difficulté que dans beaucoup d'associations : pas beaucoup de jeunes, pas beaucoup de renouvellement, des difficultés, des adhérents fatigués au bout d'un moment. C'est le propre d'une bonne partie du mouvement associatif et d'une bonne partie, malheureusement, des comités de jumelage en France. Nous étions l'une des dernières villes à avoir un comité de jumelage qui faisait encore quelque chose. Il n'y a donc pas de membres du comité de jumelage dans cette délégation puisqu'il n'existera plus à la fin du mois de juin.

Néanmoins, disparition du comité de jumelage ne signifie pas arrêt des jumelages, puisque c'est la Ville qui est jumelée. Nous nous sommes donné dans le budget de cette année les moyens financiers pour continuer à aider collégiens, pompiers, sportifs, qui depuis des années font des échanges avec nos villes jumelles et je suis à la disposition de l'ensemble des groupes, de la majorité comme de l'opposition pour évoquer les suites.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Sur cette délibération nous allons nous abstenir, non que nous soyons contre, bien que nous trouvions qu'il y a beaucoup de voyages. Soit c'est festif, soit c'est pour travailler, mais je pense que c'est pour faire les deux, ce qui est normal. Par contre nous ne

comprenons pas la raison pour laquelle ce ne sont pas les adjoints à la culture et au sport qui se déplacent. Comme cela n'a pas l'air très précis ni très crédible, nous préférons nous abstenir.

En second lieu, en ce qui concerne le comité de jumelage, c'est dommage d'avoir acté la dissolution alors que je peux vous dire que notre groupe était en mesure de le maintenir. La question ne nous a jamais été posée, nous ne sommes associés à rien, nous ne pouvons donc absolument rien faire. Nous allons appeler un chat un chat. Comme beaucoup de choses à Choisy-le-Roi, ce comité de jumelage était quand même politisé – il n'y a qu'à voir qui est à sa tête comme président –, cela a toujours été le cas et cela a découragé. On connaît très bien les gens du jumelage et je peux vous dire que des gens ont arrêté suite à la nomination du président en cours. Je ne parle pas de ses qualités, je ne veux pas lui faire cette injure, mais je dis simplement que lorsque la commune arrêtera de téléguider les actions, les choses se passeront peut-être autrement. Si la volonté de la commune est de maintenir un comité de jumelage, je vous trouverai des volontaires, passionnés, pas du tout politisé et qui feront vivre le comité de jumelage, et des anciens qui seront prêts à s'y remettre.

Ce « sabotage » nous a donc quand même surpris, puisqu'ils se sont auto dissous, d'après ce que je comprends.

M. le Maire : Monsieur Ziegelmeier, très rapidement s'il vous plaît

M. Ziegelmeier : Je ne reviendrai pas sur la crédibilité, mais il y a des questions de disponibilité des élus, des uns et des autres. Il se trouve que l'élu à la culture et l'élu au sport n'étaient pas disponibles, et nous avons essayé de composer une délégation qui permette de travailler sur le reste. Par ailleurs, vous avez raison, Monsieur Panetta, c'est un peu comme lorsque vous étiez allés à Lugo pour jouer au football, il y avait du festif et du sérieux.

Concernant le comité de jumelage, la volonté municipale était qu'il perdure. Je me tiens, je le répète, à la disposition de votre groupe pour en débattre autant que vous voulez et vous donner l'ensemble des éléments. Je me suis battu jusqu'au bout, à la demande du Maire, pour que ce comité continue à exister. A la dernière réunion, on m'a expliqué qu'à l'assemblée générale suivante – c'est une association loi 1901 – il y aurait un vote sur la dissolution. J'ai fait part de mon agacement, mais aussi des possibilités que nous mettions sur la table. Nous étions prêts, comme nous l'avions déjà fait dans cette enceinte, l'année précédente, à voter à nouveau une subvention exceptionnelle – nous avons quand même voté une subvention de 10 000 euros l'année précédente – et à continuer à travailler. Force est de constater que, comme dans toute association de la loi 1901, c'est l'assemblée générale qui est décisionnaire.

La volonté que nous avons est de réfléchir à un autre modèle, à comment associer les citoyens aux questions internationales. En conclusion, ce que j'ai dit au comité de jumelage, c'est que les jumelages continuent à se développer, Monsieur Panetta, aussi bien avec Hennigsdorf, avec Lugo, qu'avec Tirnova. Il se passe beaucoup de choses avec beaucoup de citoyens, et là aussi je tiens la liste à votre entière disposition, mais depuis deux ou trois ans, cela se passe en dehors du comité de jumelage.

Il y a des choses que je partage de votre intervention. Nous sommes obligés, vous et moi, élus municipaux, de constater que cette association loi 1901 a décidé de mettre en délibération, dans son assemblée générale, le fait de se dissoudre, à notre regret à tous, je pense, autour de cette table.

[Prise de parole de M. Panetta]

M. le Maire : Je vous donne la parole, Monsieur Panetta.

M. Panetta : Vous avez dit, que le comité de jumelage devait « discuter des questions internationales ». C'est là que notre analyse diffère un peu. Le comité de jumelage est là effectivement pour faire vivre des rencontres, des actions culturelles, sportives, des échanges entre les citoyens, mais les questions internationales, notamment politiques doivent en être exclues. Je pense que nous pouvons reconstituer une association loi 1901 avec des personnes nouvelles, qui pourront travailler en étroite collaboration avec la municipalité dans l'intérêt de la municipalité et de Choisy-le-Roi.

Avant de dire que c'est fini et qu'il n'y aura plus de comité de jumelage – si ce n'est pas le cas, cela me rassure – cela vaut la peine, et je retiens votre invitation d'en discuter et de voir en dehors de toute contingence politique ce qu'il est possible de faire. Il y a peut-être des villes qui ont supprimé leur comité de jumelage mais beaucoup en ont encore et je pense qu'il serait quand même bien que les citoyens...

M. le Maire : Si vous pouvez éviter de dialoguer tous les deux...

M. Panetta : Je m'adresse à tout le monde, pas seulement à Monsieur Ziegelmeier. Faisons une grande première, si tout le monde supprime les comités de jumelage, Choisy-le-Roi deviendra un fer de lance, un exemple avec un comité de jumelage efficace !

M. le Maire : Nous allons nous orienter davantage vers une commission locale de la vie internationale en invitant tous ceux qui veulent s'investir sur ces questions et je pense que ce qui est essentiel, c'est le travail que nous menons avec Lugo, Hennigsdorf, Tirnova et Dong-Da, mais aussi sur les autres coopérations que nous développons, notamment avec la Tunisie et le Mali.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions).

→ 2. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros pour la campagne d'aide internationale pour Afrin

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Madame Baron. Ne vous trompez pas de pays, c'est Afrin.

Mme Baron : Afrin, c'est le Kurdistan. Vous parlez dans votre délibération de génocide, et effectivement, d'après les comités locaux il y a une menace sérieuse d'épuration ethnique de la population d'Afrin et les populations qui ont été déplacées ont peur d'y retourner, les jeunes surtout qui sont pris en charge par l'Armée syrienne libre ou la Turquie et sont ensuite conduits dans des zones inconnues. Cela est donc en rapport avec les déplacés du Croissant Rouge du Kurdistan, qui a publié un appel pour Afrin le 23 mars 2018.

La population, bien qu'en danger, s'organise pour repousser les attaquants. C'est un conflit sanglant et dans ce sens, si nous pouvons les aider à notre manière par un sursaut humanitaire, en faisant un geste, nous voterons donc cette subvention.

M. le Maire : Merci, s'il n'y a pas d'autres remarques, je sou mets cette délibération aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Je vous remercie. Nous passons aux questions liées à l'urbanisme avec un sujet important puisqu'il s'agit d'approuver le protocole entre la Ville et le Département du Val-de-Marne sur la question du foncier du quatrième collège, sachant que le vote a eu lieu à l'unanimité au Conseil Départemental. Pour donner des éléments d'explication, Patrick Hervy.

URBANISME

→ 3. Approbation du protocole foncier et d'opération entre la ville et le département du Val-de-Marne relatif à la construction d'un 4ème collège

M. Hervy : Merci monsieur le Maire, bonsoir à tous. Vous avez commencé la séance, Monsieur le Maire, avec une question qui peut être un peu blessante pour la Ville, concernant un QPS. Nous allons passer à des choses en tout cas d'avenir et qui marquent la différence, avec les politiques que l'on développe sur Choisy-le-Roi puisque nous allons parler d'éducation et d'avenir de la jeunesse.

Ce soir, en effet, nous présentons un protocole qui a déjà été adopté par le Conseil départemental. C'est une histoire qui commence à dater un peu puisque le principe d'un quatrième collège a été annoncé sous la mandature précédente à l'occasion de l'inauguration du collège Matisse, si ma mémoire est bonne, en 2010. Depuis, tout un travail a été engagé avec le Département, d'abord sous l'égide de Daniel Davaisse puis sous l'égide de Didier Guillaume qui est également vice-président du Conseil départemental, pour essayer de conduire ce projet.

Pourquoi un quatrième collège à Choisy-le-Roi ? Personne n'ignore ici dans cette salle que nous avons actuellement trois collèges, que ces collèges, pour des raisons essentiellement démographiques, ne répondent plus aujourd'hui aux besoins en matière de capacité d'accueil des jeunes Choisyens. Je pense qu'il est toujours intéressant et vigoureux d'avoir une ville où la jeunesse se développe et grandit en nombre. Cela veut dire que la ville est plutôt agréable à vivre. Nous sommes donc aujourd'hui dans cette hypothèse de construire un quatrième collège. Personne n'ignore ici dans cette salle que Choisy-le-Roi est géographiquement structuré en quatre gros quartiers séparés par la Seine et par une nationale avec donc, notamment pour la partie des Gondoles qui n'a qu'un seul collège, une densité assez forte sur l'ensemble du secteur puisque ce collège accueille des élèves des Gondoles Nord et des Gondoles Sud.

Il nous était donc revenu d'étudier avec le Département le principe d'un quatrième collège de manière à assouplir les capacités d'accueil du collège Vallès. Au passage, chacun aura noté aussi que nous avons inauguré au collège Vallès les agrandissements faits par le Département il y a déjà deux ans maintenant, je crois, qui sont aussi à prendre en compte dans le développement de l'accueil des jeunes collégiens fait par le Département. Néanmoins, aujourd'hui les capacités d'accueil sur l'ensemble des collèges sont insuffisantes.

Telle est la genèse de l'histoire et cela nous permet d'aboutir sur une solution qui a été proposée et travaillée entre les services de la Ville et le Département, avec l'idée que la solution la plus logique pour construire cet établissement public, c'était les Gondoles Sud, ce qui permet d'une part aux élèves de ce quartier d'avoir un lieu de scolarisation proche de leur domicile et d'autre part de pouvoir couvrir l'ensemble de la ville. Le collège en effet n'est pas seulement un collège de quartier, c'est avant tout un établissement scolaire de la ville et, en l'occurrence, ce sera même un collège qui dépasse un peu les frontières de la ville

puisque personne n'ignore, et cela figure dans les documents qui vous ont été transmis notamment, qu'il s'agira d'un collège intercommunal puisqu'il accueillera aussi des collégiens de Villeneuve Triage.

On entend beaucoup de choses sur ces sujets et beaucoup de choses aussi ont été écrites. Je crois qu'il faut un peu dédramatiser les choses. L'essentiel des capacités d'accueil de ce futur collège est destiné – pour les deux tiers – à des collégiens de Choisy-le-Roi. Le Département, aujourd'hui, quand il construit un collège, investit des sommes importantes. C'est 27 ou 28 millions d'euros qui vont être consacrés à la construction de ce collège. Je l'écrivais ailleurs, c'est le prix d'un missile que nous avons gentiment lancé, avec le gouvernement Macron, sur la Syrie, il y a peu de temps. Cela veut dire que chaque fois que l'on envoie un missile et que l'on fait la guerre, c'est un collège qui part en éclats. Cela, pour faire mesurer ce que coûte cet investissement pour l'avenir.

La deuxième chose que je tiens à souligner, et je vais arriver à la convention, c'est le choix du lieu. Là aussi, beaucoup de choses ont été écrites. L'examen des capacités foncières à mettre à disposition pour construire cet établissement a fait l'objet d'un travail depuis maintenant deux ou trois ans entre le Département et la Ville. Si nous avons choisi aujourd'hui de le faire sur la Calypso, ce n'est pas seulement une vue de l'esprit, c'est simplement parce que c'est aujourd'hui le seul foncier dans ce quartier qui est en capacité d'accueillir un établissement scolaire du second degré.

On se pose beaucoup de questions sur l'avenir de la Calypso. Je crois que les réponses sont dans les documents, mais comme nous avons aussi un public dans la salle, ce soir, ce dont nous pouvons nous féliciter – c'est un public intéressé puisque je crois reconnaître quelques visages du quartier concerné – cela permettra aussi de repréciser un certain nombre de choses. Dans la construction de ce collège, qui a été travaillée par les services respectifs, il y a la reconstitution intégrale des services qui sont rendus par le bâtiment de la Calypso aujourd'hui.

Cela ne sera pas fait sur site – c'est un autre débat mais les questions vont sûrement venir – mais l'intégralité de ce qui se passe aujourd'hui en termes d'accueil d'enfants dans le centre de loisirs, de restauration des élèves de Jean Macé, puisque je crois qu'ils viennent déjeuner là également le midi, ou de fonctionnement de salle de quartier se retrouveront à l'issue de la reconstruction du collège, puisqu'un certain nombre d'équipements seront mutualisés – je pense à la salle de sport ou à la salle polyvalente qui pourra également servir de salle de réunion de quartier. Ce n'est pas une vue de l'esprit non plus puisque cela se passe aussi à Matisse, où nous avons fait plusieurs réunions de quartier en accord avec le chef d'établissement, et c'est une possibilité qui sera maintenue. Il y aura une reconstitution intégrale de l'ensemble des capacités d'accueil des centres de loisirs de la Calypso. Évidemment, cela fait du changement et cela crée des inquiétudes.

Aujourd'hui, ce qui est mis au vote, c'est simplement la détermination du périmètre à partir duquel le Département – et la Ville, mais surtout le Département – pourra commencer à instruire le dossier. La réalité des faits, c'est qu'aujourd'hui, le projet n'est pas travaillé.

Rien de ce projet – c'est un engagement que le Maire a pris et a demandé au Département de prendre, et c'est en tout cas une méthode de travail du Département qui a été mise à l'épreuve depuis maintenant une bonne vingtaine d'années – ne se fera sans qu'il y ait une concertation approfondie avec les habitants du quartier, mais aussi, encore une fois, avec l'ensemble des habitants de la ville puisque c'est un collège qui accueillera des enfants sur l'ensemble du périmètre de la ville.

Donc rien n'est déterminé encore. Le projet sera élaboré. Un planning est proposé dans les documents qui vous ont été donnés, avec une échéance, c'est que ce collège, pour des raisons extrêmement pratiques qui sont qu'à un moment donné il faut accueillir les collégiens, doit être livré en 2022. Pour tenir ce planning, cela nous laisse à peu près entre deux ans et deux ans et demi de temps de concertation avec les habitants, les élus, le Département et la Ville.

Le protocole foncier qui est proposé ce soir se résume simplement à valider en Conseil municipal le périmètre foncier qui sera mis à disposition pour la construction de ce futur établissement. Le travail commencera ensuite et je pense pouvoir dire avec l'accord de Monsieur le Maire que nous pourrons commencer à parler de tout cela avec la population à la rentrée, au mois d'octobre et nous poserons les choses. Le premier jury, qui n'est qu'un jury de choix d'architecte, de candidature, ne se fera qu'au mois de novembre.

M. le Maire : Merci Monsieur Hervy. L'échéance d'ouverture du collège serait 2022 mais un travail a été fait pour réfléchir aux conditions d'accueil dans les centres de loisirs, et la Calypso aurait été déjà obsolète puisque trop petite. Nous sommes donc non seulement sur une opération tiroir mais aussi sur une opération d'agrandissement et cela est pris en considération dans les accords mentionnés avec le Département. Il faudrait donc que l'ensemble des reconstructions ait lieu en 2020 pour un début de démolition de la Calypso en 2020, pour laisser ensuite 18 à 20 mois de construction.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Madame Baron.

Mme Baron : La construction d'un collège est bien nécessaire, vu l'augmentation de la population dans ce quartier. Il y a en effet quatre zones dans la ville, trois collèges dans les trois autres zones et la ville construit là énormément. Nous ne sommes d'ailleurs pas trop d'accord sur cette densification, et il faut des infrastructures, c'est ce que nous avons toujours demandé, lorsque vous construisez. Il faut des petits parcs, etc., pour le bien-être des gens qui vont venir habiter.

Donc nous ne sommes pas contre un collège. Ce qui pose problème est le choix non pas du lieu mais du terrain. Monsieur Hervy a répondu un peu à ma question puisqu'il a dit que le projet n'était pas travaillé. Je voulais quand même, en prévention, puisque nous avons eu pas mal de problèmes sur la ZAC du port, demander ce qu'il en est du diagnostic archéologique, qui situe le terrain dans une zone alluviale de la Seine, une zone inondable. Elle est en zone, aussi, violet foncé, donc une zone du PPRI et il faut donc dès maintenant avoir des plans de prévention du risque d'inondation puisque l'emprise réelle du sol inondable est limitée à 60 %.

C'était ma question et je voudrais que l'on en tienne compte d'ores et déjà. Merci.

M. le Maire : Madame Guinery, puis Monsieur Boivin et Monsieur Panetta.

Mme Guinery : Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite m'exprimer sur la construction de ce collège et expliquer le sens de notre vote. Étant donné bien sûr la croissance démographique de la ville, il est évident que nous avons besoin de cet établissement supplémentaire pour accueillir les jeunes. Ce constat n'est pas remis en cause. Le choix du quartier des Gondoles Sud paraît logique puisque des quatre quartiers de la ville il est le seul à ne pas avoir de collège et cette implantation permettra aussi, comme cela a été dit, d'accueillir en partie des jeunes de Villeneuve-Saint-Georges.

Ce choix n'est donc pas contestable et il est de la responsabilité des élus de faire des choix et de décider, c'est pour cela qu'ils sont élus.

Mais aujourd'hui la démocratie représentative se frotte inévitablement à la démocratie participative. Si les citoyens ne peuvent décider directement de projets d'ampleur, ils ont besoin de comprendre. Selon la note du BM du 16 mai, la concertation avec les habitants des Gondoles Sud aura lieu à l'automne, comme cela a été indiqué. On peut se demander quelles seront les données de cette concertation puisque l'on vote bien sûr le foncier mais aussi l'approbation d'une destruction. Je crains quand même que par cette méthode, même si toutes les précautions sont prises, les habitants pensent qu'une fois encore on décide sans les éléments nécessaires en amont.

Le projet a été présenté plus ou moins en conseil de quartier mais dans le cadre général de l'avenir des Gondoles Sud. Présenter rapidement, ce n'est pas totalement concerter et informer. D'autre part, il n'avait pas été annoncé dans l'ordre du jour de ce conseil de quartier que ce projet de foncier en était au-delà du stade de la réflexion et déjà bien engagé. Pourquoi n'a-t-on pas présenté à ce moment-là les difficultés concernant le choix du terrain, puisqu'il semble que seul le foncier autour de la Calypso soit le meilleur endroit ? Sans doute mais il aurait dû y avoir une vision sur d'autres lieux potentiels, ou l'impossibilité de foncier permettant ce projet, et les habitants ont besoin d'explication.

Pour partager un projet, il faut comprendre la décision. Nous savons bien que c'est le Conseil Départemental qui a choisi en dernière instance et qui est le maître d'œuvre. Mais notre Maire, en tant que Vice-président de ce Conseil, était en mesure de nous fournir des éléments.

Autre point non négligeable qui peut paraître anodin mais qui justement ne l'est pas : la Calypso est un bâtiment finalement assez récent, auquel les gens du quartier et de la ville sont attachés, un bâtiment qui a eu son rôle de centre de loisirs mais aussi de convivialité. Bien sûr, la perte de la Calypso sera compensée, comme il a été dit, logiquement, par l'agrandissement de deux autres centres de loisirs, les Prairies et les Gondoles, présenté d'ailleurs dans un BM récent et qui prend en compte ces données, c'est-à-dire d'aller au-delà d'un projet de centre de loisirs et d'intégrer de nouvelles fonctions.

Mais démolir, ce n'est pas anodin et cela peut choquer des gens de démolir un bâtiment qui a été proposé, accepté dans une autre mandature. Et cela peut d'autant plus choquer que les éléments nécessaires à la compréhension de ce qui a fait aboutir à cette décision n'ont pas été formulés au départ.

Par ailleurs, nous avons noté dans différents courriers entre Monsieur le Maire et le Département que dans le projet actuel le périmètre du collège ne devrait pas empiéter sur le Parc des Gondoles. C'est un point auquel nous sommes sensibles.

Pour terminer, nous avons vu les conséquences toutes récentes d'un manque d'information complet, notamment pas plus tard que la semaine dernière dans ce même quartier, et nous voyons les conséquences en termes « d'atmosphère ». Si l'objectif de départ correspond à un vrai besoin que nul ne conteste, cette méthode risque encore d'entraîner un mauvais climat, de générer de nouvelles tensions. Si l'on ne veut pas que ce climat de violence et de défiance que nous avons évoqué en début de séance se développe et brouille des projets légitimes au départ, il est absolument indispensable de procéder avec méthode dès le début de la présentation et, malheureusement, le compte n'y est pas. Nous regrettons que des maladresses de forme l'emportent sur le fond, mais à procéder encore comme cela on met en péril notre propre crédibilité.

J'ai donc le regret, bien que nous soyons pour ce collège, bien sûr, – mais j'insiste sur ce problème de méthode parce que cela va se reproduire et il faut l'éviter – de dire que nous nous abstenons sur ce sujet.

M. Boivin : Concernant le quatrième collège, des motifs de satisfaction, des regrets, quelques remarques et une demande. S'agissant des motifs de satisfaction, le projet de construction d'un établissement scolaire doit toujours être accueilli de manière positive de par son objet de permettre à des élèves de suivre un enseignement dans de bonnes conditions, indispensables et utiles à leur avenir. Compte tenu de l'accroissement de la population sur les Gondoles et du nombre de collégiens, cette construction devient nécessaire. Il faut donc se réjouir de voir s'implanter un collège aux Gondoles Sud, seul quartier de la ville qui n'en dispose pas. Situé à proximité de leurs habitations, il permettra aux élèves d'y accéder facilement et en peu de temps. Nous pourrions, après la construction, nous réjouir aussi de voir les collégiens du quartier étudier dans un environnement privilégié. En contrepartie de la démolition du centre de loisirs, le Conseil Départemental s'est engagé à verser à la commune une indemnité permettant, comme on l'a dit, une extension de la capacité d'accueil du centre de loisirs de la Prairie, la construction d'un restaurant pour les enfants de maternelle et d'élémentaire ainsi que la rénovation et l'extension du restaurant du centre de loisirs des Gondoles.

En second lieu, nous pouvons effectivement regretter de voir disparaître un centre de loisirs installés au bord du parc interdépartemental, où les enfants pouvaient mener des activités le mercredi notamment dans d'excellentes conditions. Nous nous privons d'un patrimoine municipal de qualité faute de réussir à trouver un autre terrain suffisamment grand et adapté. Notre groupe socialiste et républicain se demande pourquoi l'emplacement de l'ancienne auberge de jeunesse, dans le Parc interdépartemental, qui pourrait être un lieu exceptionnel et innovant pour le collège, avec sans doute davantage de place, n'a pas pu être retenu, et demandent s'il pourrait encore être négocié.

On pourra regretter aussi de ne plus pouvoir organiser des fêtes familiales dans cet agréable endroit, la salle qui sera disponible en remplacement se trouvant à la Prairie. Une discussion pourrait être organisée mais Monsieur Hervy a déjà apporté un début de réponse avec le Conseil Départemental afin de voir si l'une de leurs salles pourrait être utilisée par la Ville pour tenir certaines réunions comme celle du conseil de quartier, voire davantage.

Comme regret également le fait que la salle d'éducation physique ne puisse pas être construite sur un terrain identifié du stade Jean Bouin, ce qui aurait permis peut-être aux constructions de ne pas dépasser les trois étages.

Quelques remarques. Même si c'est encore un peu tôt au stade de la procédure, j'ai vu que dans l'étude de faisabilité certains espaces extérieurs n'avaient pas été chiffrés en superficie, d'une part, et, deuxièmement, que la cour de récréation ainsi que les préaux semblaient quand même un peu restreints. Il y a une différence entre le programme et le projet, et ma demande, en qualité de maire adjoint du quartier, est d'insister sur la nécessaire concertation avec les habitants et particulièrement les riverains de proximité sur ce projet, à savoir et de manière non exhaustive, sur les points suivants : l'insertion des bâtiments eu égard à l'habitat environnant, les accès au collège et l'impact sur les circulations, la suppression de l'accès actuel au parc interdépartemental par la rue Henri Corvol et son éventuel remplacement. Cette concertation pourrait s'inspirer des réflexions qui ont été menées avec les habitants depuis un an sur l'avenir des Gondoles Sud.

M. Panetta : Ce qu'il convient de dire quand même – et je profite, *a priori*, puisque vous avez annoncé que des habitants des Gondoles Sud nous font l'honneur d'être présents ce soir –, c'est qu'avoir un quatrième collège à Choisy-le-Roi, c'est une chance. C'est une chance à ne pas laisser passer, il y a longtemps que nous attendions ce collège. Donc essayons quand même d'avoir comme priorité cela. Pour ma part j'ai assisté, effectivement, à cette réunion à

la Calypso concernant un autre domaine où j'ai pu vérifier, malheureusement, un manque d'explication, de communication, ce qui fait que l'on arrive à des dialogues de sourds, à une incompréhension, voire à des réactions véhémentes, parfois violentes et, telle que je conçois la démocratie et les échanges entre Choisyennes et Choisyens, cela me désole un peu, surtout que notre groupe n'est associé en rien à tous ces travaux.

Lorsqu'un projet de cette importance se fait jour à Choisy-le-Roi, nous aurions aimé au moins une réunion avec l'ensemble des élus nous donnant des explications. Mais il n'y a jamais eu de réunion, nous n'avons jamais eu d'informations précises, *a fortiori*, donc, avec les habitants. Cela étant dit, il faut bien comprendre que, quel que soit l'emplacement choisi pour ce collège, cela fera des mécontents. Actuellement, vous avez des Choisyennes et des Choisyens qui se réjouissent des travaux du tramway, surtout lorsqu'ils sont très éloignés de chez eux. Je vous laisse imaginer ce que pensent actuellement les gens qui sont en bordure de ce futur tramway. C'est ainsi, tout le monde veut prendre le TGV mais personne ne veut qu'il passe devant chez lui et je peux le comprendre.

Par contre nous sommes échaudés par un projet en faveur duquel nous avons voté et nous pensions vraiment que ce projet aurait l'assentiment de la population. C'était le projet de la maison médicale, là aussi aux Gondoles. Nous avons voté pour et nous le regrettons un peu puisque, à notre étonnement je l'avoue, il y a eu là aussi une levée de boucliers parce que les choses n'avaient pas été présentées, expliquées. Il n'y a pas eu de réunion. Je vous fais part de la remontée des habitants et nous avons constaté cela. Mais le plus important c'est que certaines des remarques qui nous ont été faites étaient justifiées. J'avoue que nous avons aussi pensé au fait de mettre cette maison médicale autre part et qu'il était dommage, par exemple, de supprimer là aussi un parc. C'est pour cela qu'après coup nous nous sommes dit que plus jamais nous ne ferions cette erreur, parce que nous avons fait une erreur mais, j'ose le dire, nous faisons ce que nous pouvons. Nous sommes dans l'opposition, une fois encore on ne nous associe à rien et sur notre bonne foi et en toute objectivité, il y a des projets qui nous semblent aller dans le bon sens et donc nous votons pour.

En ce qui concerne le collège, nous le regrettons parce que nous applaudissons à l'arrivée de ce collège. Mais nous allons nous abstenir pour les mêmes raisons que celles qu'a exposées Madame Guinery. Est-ce que ce choix était vraiment le bon ? Effectivement, oui, Monsieur le Maire, je suis à la fois content et mécontent de vous entendre dire que nous n'avons plus tellement le choix à Choisy-le-Roi. En effet, il n'y a plus de terrain. D'où notre évidente curiosité de savoir quel terrain était retenu pour ce QPS. Peut-être est-ce le terrain où il y avait l'ancienne auberge de jeunesse, il faut s'attendre à tout. Mais pourquoi n'y a-t-il pas de terrain ? C'est toute votre politique de ces dernières années, nous ne cessons de la dénoncer : construire, construire, construire... et en effet, les équipements ne suivent pas et maintenant, nous sommes coincés.

Mais nous sommes coincés aussi par notre capacité d'investissement, parce que le Département nous octroie 3 millions d'euros pour reconstruire la Calypso. Mais qu'allons-nous faire avec 3 millions d'euros ? Si l'on doit refaire la Calypso à l'identique, voire mieux parce que si l'on détruit c'est quand même pour faire mieux, nous n'y parviendrons pas avec 3 millions d'euros et l'argent se fait rare ces temps-ci.

Pour conclure, ce n'est pas un choix facile, je le reconnais. Ce que je souhaiterais – je fais un vœu – c'est que les échanges avec les habitants soient constructifs et fructueux pour que ce projet ne capote pas, parce qu'il est vital pour notre ville et il est vital pour nos enfants.

Mais effectivement, il est temps de procéder autrement et d'écouter les Choisyennes, les Choisyens, les élus et ma foi, malheureusement, le choix final ne pourra satisfaire tout le monde. Merci.

M. le Maire : Merci. Monsieur Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Je suis d'accord avec votre dernière phrase, Monsieur Panetta, le choix final ne pourra pas réjouir tout le monde, mais c'est un peu le cas de tous les événements. Vous en avez parlé à propos du TGV, il y a une propension parfois, comme disent les Anglais, au NIMBY – *not in my BackYard* – ce qui veut dire que l'on veut bien tout mais pas chez soi.

Pour revenir sur le projet de collège, je crois que c'est Victor Hugo qui disait qu'ouvrir une école, c'était fermer une prison, et honnêtement, quand j'entends un certain nombre d'interventions et le climat ambiant, j'ai l'impression que nous sommes dans une veillée funèbre alors que nous devrions tous nous réjouir de l'arrivée d'un quatrième collège. Franchement, je reviendrai sur le projet.

Une autre remarque de méthode : je suis surpris – et j'assume ce que je vais dire maintenant – que des élus de la majorité n'aient pas fait un certain nombre des remarques qu'ils ont émises ce soir lors du bureau municipal du 16 mai où je pense que nous avons très largement pris le temps, y compris avec le cabinet d'architecture qui discutait avec nous sur l'avenir de ce projet. Je regrette que nous n'ayons pas eu ensemble ce débat au moment du bureau municipal.

Beaucoup de silence au bureau municipal, beaucoup de postures à ce Conseil municipal.

Concernant ce projet, je m'en réjouis. Gamin, j'aurais adoré me retrouver dans un collège à cet endroit. Quel endroit magnifique pour les mômes ! Alors, il faut continuer à discuter, à convaincre, à concerter. Je pense que Patrick a évoqué un certain nombre de choses et je ne doute pas qu'il va revenir dessus.

Nous allons causer de tous les aspects autour de ce projet. Comme il l'a dit, celui-ci n'est pas ficelé. Ce qui est ficelé – mais nous assumons notre rôle d'élus, parce que si vous avez juste besoin de petits scribes qui disent amen à tout ce que l'on demande, ce n'est pas la peine d'avoir des élus, prenez uniquement des technocrates, c'est un peu la volonté d'ailleurs au niveau de l'État aujourd'hui – c'est que nous allons voter sans aucun état d'âme l'installation de ce collège sur ce terrain. Il y a un besoin, il y a une urgence. Vous pouvez siffler, vous pouvez souffler, moi je veux que des mômes puissent aller dans un bel endroit faire une belle scolarité et quand je vois les travaux qui ont été faits à Vallès ou à Matisse – il y a des débats en ce moment au niveau de l'État sur un fameux plan banlieue qui est encore enterré par le Président de la République – il y a beaucoup d'enfants dans les banlieues qui aimeraient avoir des collèges de ce niveau-là. Etre dans un climat de veillée funèbre pour la construction d'un quatrième collège, cela fait que, franchement, il y a des jours où je me demande où nous sommes.

M. le Maire : Monsieur Hervy.

M. Hervy : Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, je rejoins à 200 % l'intervention de mon collègue Laurent Ziegelmeier, je n'aurais pas dit mieux. Je trouve regrettable, et je vais même aller beaucoup plus loin – cette question des collèges, je la connais particulièrement bien pour y avoir travaillé pendant huit ans au Département – c'est la première fois, depuis que j'ai cette expérience, que j'ai un retour d'un Conseil municipal où l'ensemble des élus ne seraient pas d'accord, ne voteraient pas pour la construction d'un établissement scolaire dans leur ville, je le dis très tranquillement.

Et ce n'est pas une honte, cher collègue assis à côté de moi. Ce qui est une honte aujourd'hui, c'est de ne pas se poser les bonnes questions. La bonne question pour nous, c'est comment l'on travaille à la réussite de nos jeunes collégiens dans notre ville et dans notre département, parce que cela nous regarde. Cela, c'est la bonne question et c'est en tout cas celle qui préoccupe notre majorité aujourd'hui. Donc, oui, je suis extrêmement déçu des interventions qui viennent d'avoir lieu.

Nous ne sommes pas en train de construire une ville autour d'un établissement scolaire, nous sommes en train d'essayer de trouver la solution d'insérer un établissement scolaire dans un quartier ancien. Nous en sommes conscients, nous sommes des gens responsables, Monsieur le Maire, nous sommes élus, nous avons pris des orientations. Il me semble que nous avons aussi un projet de ville. Le collège faisait partie du projet de ville, ne l'oublions pas.

Je suis étonné de l'intervention de Monsieur Panetta aujourd'hui. Depuis quatre ans il ne nous a jamais demandé où nous en étions du quatrième collège, et donc aujourd'hui il voudrait tout savoir. Personne ne nous a interpellés, mais nous avons travaillé, Monsieur Panetta, pendant ce temps. Depuis quatre ans, les services de la Ville et le Département travaillent. Si nous avons ce résultat à proposer aujourd'hui, c'est bien parce qu'il y a eu un certain nombre de choses qui ont avancé. Les examens ont été faits. Ce qui est proposé aujourd'hui, ce n'est pas très compliqué, c'est simplement de définir le périmètre, et si nous proposons ce périmètre aujourd'hui, je pense qu'à un moment donné, nous sommes élus, nous sommes responsables, nous n'allons pas systématiquement remettre en question le travail de nos administrations respectives, qui ont instruit les dossiers. Il y a une certaine confiance à avoir.

Oui, un certain nombre de sites ont été étudiés sur Choisy-le-Roi dans ce quartier pour essayer d'implanter ce collège. Si nous en arrivons aujourd'hui à cette proposition, c'est parce qu'il nous semble, et Laurent Ziegelmeier l'a rappelé tout à l'heure, que c'est le meilleur environnement possible que l'on puisse proposer aux collégiens demain. Donc, oui, cela pose des interrogations aux gens du quartier. Cela pose des interrogations aux élus et c'est bien normal. L'engagement qui est pris ce soir est quand même assez clair, il est que c'est le début du travail. Je suis désolé, Monsieur Boivin, cher collègue, on évoque le préau, on évoque le gymnase, un certain nombre de choses. En fait, rien n'est défini. Le projet n'est pas défini. Les seuls documents qui ont été transmis avec le dossier, ce sont des esquisses. Ce sont simplement des projections. Aucun architecte n'a travaillé dessus.

Ce que l'on connaît, c'est la surface du terrain, c'est le nombre de divisions et le nombre de collégiens que nous avons à accueillir, avec un certain programme qui est connu, et vous pouvez aussi aller le vérifier sur le site du Département. Une charte des collèges a été adoptée, qui existe depuis 20 ans dans ce département, qui a été réactualisée et qui donne le contour exact d'un établissement scolaire dans ce département. Je vous défie de trouver la même chose sur les écoles élémentaires au niveau national ou sur le lycée au niveau de la région.

Par conséquent, au bout d'un moment, soyons un peu sérieux, travaillons intelligemment. Nous aurons des explications, nous allons rendre des comptes à la population, nous allons travailler avec la population. Il y a même, sous-jacente, l'idée d'associer y compris des habitants et des membres de la communauté éducative, un certain nombre d'instances, dans la mesure où ce sera possible, parce qu'il y a la légalité à respecter et notamment dans les jurys. Donc laissez-nous maintenant travailler, travaillons ensemble, retrouvons-nous lorsque les choses vont être en état de marche avec le Département – parce que c'est quand même lui le maître d'œuvre – et ils savent faire. Faisons confiance un peu à tout le monde et essayons de travailler de bonne manière.

Mais franchement, c'est une certaine déception de ne pas avoir une unanimité pour la construction d'un établissement scolaire dans cette ville alors que nous sommes capables d'avoir une unanimité pour ne pas y construire une prison.

M. le Maire : Merci. Madame Baron.

Mme Baron : Suite à ce que vient de dire Monsieur Hervy, je ne peux pas ne pas réagir, en deux mots. Ce que dit Monsieur Hervy, c'est incroyable, c'est « laissez-nous travailler, taisez-vous, vous n'avez aucune information ». Il faut que nous levions le doigt pour dire oui. Nous allons nous engager sur quoi ? Nous n'avons même pas été au courant, ni dans les commissions, ni ailleurs. Mettez-vous à notre place, nous sommes quand même dans l'opposition. Nous devrions avoir d'ores et déjà le dossier sur la table pour savoir de quoi l'on parle. Je me suis juste engagée pour dire que c'est un terrain inondable, qu'il y a donc quand même des précautions à prendre. Mais même pas cela, nous n'avons pas besoin de documents ! Monsieur Hervy a dit qu'il y aurait un collège, tout le monde doit dire oui, au garde-à-vous. Eh bien je ne suis pas d'accord.

M. le Maire : Plusieurs choses :

- Annonce du président du Conseil Départemental du Val-de-Marne à Matisse, il y a plus de cinq ans, avec conférence de presse, avec article dans Choisy Info, sur le quatrième collège.
- Distribution des ordivals à Vallès : de nouveau, annonce du quatrième collège.
- Lettre du conseiller départemental, distribué dans toutes les boîtes, par deux fois : annonce du quatrième collège, avec interview.

Etc. Donc l'annonce du quatrième collège ne fait pas débat puisqu'elle était connue des uns et des autres. Qui a mouillé la chemise pour créer les conditions d'un quatrième collège à Choisy-le-Roi ? Combien le Département va-t-il construire de collèges à l'horizon 2022, et qui va en bénéficier dans le département ? Soyons contents que dans le Val-de-Marne et qu'à Choisy-le-Roi nous ayons un quatrième collège. C'est la première chose.

Après, je pense qu'il y a des techniciens. Vous vous doutez bien que l'on ne construit pas un collège n'importe comment. Bien évidemment qu'il y a la charte des collèges, bien évidemment qu'il y a des critères sur les grandeurs des préaux, des cours d'école, des gymnases, etc. Pour qui prenez-vous les techniciens ? Ils n'ont pas construit 107 collèges dans le Val-de-Marne de bric et de broc ! Regardez la rénovation de Vallès, regardez la rénovation de Matisse, ce que sont nos collèges ! Quelle qualité ! Allez voir dans les autres départements !

Nous pouvons donc faire confiance sur ce point. Mais sur la démarche de fond, pour construire un collège, le département demande aux Villes du foncier gratuit. C'est cela, la question : quel foncier disponible avons-nous dans ce quartier ?

J'ai une autre idée. Bernard Boivin demande s'il est possible de le faire dans le Parc interdépartemental des sports. La réponse est non, ce n'est absolument pas possible, discussion impossible avec la Ville de Paris. Je vous rappelle que pour le Parc interdépartemental des sports, il y a une coprésidence. Nous achetons le foncier ? Parce qu'alors il faut payer le foncier en plus de construire. La construction d'un collège coûte 24 millions d'euros, nécessite 7 000 m² au sol. Nous l'aurions voté, cela, aujourd'hui ? Non. Il faut donc un foncier gratuit.

Alors, il est vrai que nous avons un super foncier sur les Gondoles : la ferme. Vous voulez construire sur la ferme ? Là, vous le votez, où vous vous abstenez ? Enfin, il faut être un peu

sérieux. Il ne reste donc que cela, et je veux lever une ambiguïté puisque mon ami Laurent Ziegelmeier a parlé des architectes. Qu'il n'y ait pas de confusion : nous avons consulté des architectes sur la reconstruction ou l'amélioration des centres de loisirs. Je lève l'ambiguïté parce que pour le moment, en effet, l'appel à candidature des bureaux d'architecture n'a pas encore eu lieu pour le Département. Vous savez que cela est formalisé, les choses avancent dans l'ordre et là, nous sommes simplement sur la question du foncier.

Bien évidemment, je pense qu'il y a ensuite un travail important avec les habitants du quartier. Moi, je n'oppose jamais, et je l'ai dit plusieurs fois, la démocratie représentative et la démocratie participative. Elles doivent travailler ensemble. Mais *in fine*, et c'est pour cela que vous avez élu une majorité municipale, le choix revient à la démocratie représentative. Nous prendrons nos responsabilités en Conseil municipal et c'est la majorité qui décidera. Si cette majorité, les projets qu'elle porte dans le projet de ville et dans le bilan ne conviennent pas à certains, ce sera le choix des urnes dans quelque temps.

Pour le moment, il en est ainsi et quand j'entends que l'on ne travaille pas assez sur les démarches de concertation et que l'opposition n'est pas associée, vous savez que les bras m'en tombent. Chaque fois, c'est une maxime qui vient régulièrement. Je pense qu'à travers les réunions de quartier, les conseils de quartier, l'opposition est présente. Si des projets sont bloqués, c'est parce que vos amis font des recours, etc.

Nous pourrions parler, en effet, de la maison de santé sur le quartier. Première réunion publique, juin 2016 à Mouloudji, présentation du projet. Certains qui sont dans cette salle faisaient partie du public qui était présent. Par conséquent, lorsque l'on dit qu'il n'y a pas eu de présentation, les bras m'en tombent. Le collectif des médecins était présent, a répondu à des questions, ainsi que le promoteur. Le projet a été présenté avec une projection 3D. Certains ont même fait part de leurs grandes connaissances techniques et architecturales pour donner leur avis, déjà, sur les façades de cette opération. Bien sûr que cela a été présenté ! La question est qu'il y a un blocage puisqu'aujourd'hui, il y a un recours, mais ceux qui sont dans la salle savent très bien d'où vient le recours et certains en sont partie prenante. Néanmoins le travail continue, et bien sûr qu'il nous faut aussi travailler sur le désert médical à Choisy-le-Roi. Je souhaite fortement que ce projet sorte de terre bientôt.

Que l'on ne soit pas d'accord sur l'évolution de la population, cela me fait plaisir puisqu'au moins, nous faisons de la politique, Monsieur Panetta, et cela ne me gêne pas que l'on ne soit pas d'accord sur notre politique de l'habitat. C'est bien ! Au moins, nous sommes conscients de ce que nous faisons, de la raison pour laquelle nous le faisons. Sur le porté à connaissance de l'État, les 385 logements par an, nous le faisons, nous avançons de bonne façon sur ce point et c'est très bien. Au moins nous sommes droits dans nos bottes, contrairement à d'autres villes qui sont obligées d'augmenter les impôts de 12 % pour payer ce qu'elle n'ont jamais payé à l'État sur le fait qu'elles ne sont pas en règle avec la loi SRU. Je ne vais pas encore une fois évoquer cette commune de mon collègue maire Sylvain Berrios.

Nous ne sommes pas dans ce cadre, donc soyons contents de créer les conditions de pouvoir accueillir un collègue puis, ensuite, de travailler. Lorsqu'il y aura la désignation du cabinet d'architecture, je compte bien en effet qu'il y ait un travail de présentation, de discussions avec les habitants sur les accès au collège, sur les accès au parc, sur l'intégration du bâti sur le quartier, etc. Pour le moment, nous n'en sommes pas là, nous ne sommes que sur l'assiette foncière. Faisons donc en sorte d'avancer tranquillement sur le sujet et soyons contents de voter fièrement le fait d'avoir un quatrième collègue et, au regard des choix qui seront faits lors de ce vote, la population sera tout à fait informée des décisions des uns et des autres.

Je soumetts donc au vote cette délibération

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité (15 abstentions)

M. le Maire : Nous poursuivons sur les questions d'urbanisme.

→ 4. Approbation de la convention d'ingénierie stratégique de développement 2018-2020 de Grand-Paris Aménagement EPA ORSA

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Monsieur le Maire, nous allons nous abstenir sur cette délibération et je vais expliquer pourquoi. Mais avant tout, je prends sur mon temps de parole, puisque ce n'est pas tous les jours qu'il y a des Choisyennes et des Choisyens dans la salle, pour leur expliquer que si je ne réponds pas à votre démonstration qui caricature nos propos, c'est parce qu'il y a une règle au Conseil municipal et que ce n'est pas un débat, mais que nous avons un temps de parole, que je respecte ce temps de parole, qu'on lève la main pour demander la parole, c'est seulement ainsi que cela peut fonctionner.

M. le Maire : C'est ce que vous avez fait tout à l'heure, d'ailleurs, Monsieur Panetta.

M. Panetta : C'est ce que j'ai fait tout à l'heure, mais c'est quand même assez incroyable ce que j'ai entendu, lorsque vous osez dire que nous sommes associés au travail, ou que vous osez parler des conseils de quartier, où, il y a encore dix jours, alors que nous voulions intervenir, on nous l'a interdit...

M. le Maire : Je croyais que vous ne vouliez pas en parler...

M. Panetta : J'explique aux personnes dans la salle...

M. le Maire : Vous pouvez prendre du temps en dehors... Ils connaissent très bien, ce sont vos électeurs, donc il n'y a pas de souci.

M. Panetta : Cela vous gêne, mais vous venez de dire que dans les conseils de quartier nous avons des informations. Il y a encore une semaine, il y avait une réunion sur la Fonderie fine. Vos adjoints ont voulu interdire l'accès à cette réunion à deux de mes colistiers qui sont conseillers municipaux. Moi-même, on a voulu me faire sortir d'une salle, alors que nous étions là uniquement pour écouter. Je clos le débat, les gens comprennent bien ce que je veux dire.

Pour en revenir à cette délibération, nous allons nous abstenir parce que l'EPA ORSA, cela commence à faire beaucoup de strates, de personnes, nous le verrons plus tard, qui réfléchissent sur l'avenir des berges de Seine, de ceci, de cela. Nous avons le territoire, nous avons ceci, c'est trop long à expliquer ici, c'est trop technique, mais cela fait quand même beaucoup d'argent dépensé en études ou autres. Tout le monde, en fait, réfléchit sur l'avenir des berges de Seine ou sur, plus directement, l'EPA ORSA, sur le devenir de notre ville. Il me semble qu'il y a des communes, des départements, maintenant il y a aussi les territoires, il y a la région, il y a le gouvernement... Il est temps d'en finir avec l'EPA ORSA et de toutes ces organisations qui, je le dis comme je le pense, dilapident l'argent public. Merci.

M. le Maire : L'EPA ORSA fait partie du Grand Paris Aménagement, donc interpellez directement le ministère de tutelle sur la question de l'aménagement du territoire.

Nous passons aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité (10 abstentions).

→ 5. Acquisition d'emprise de voirie située au 11, villa des Cyprins parcelle cadastrée AE 17 (lots C et D)

M. le Maire : Nous passons à l'acquisition de l'emprise de voirie aux 11, villa des Cyprins. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Je n'en vois pas, nous adoptons ?

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

→ 6. ZAC Briand Pelloutier - Rétrocession par Valophis habitat au profit de la ville de Choisy-le-Roi de la parcelle cadastrée section V n°167 - jardins partagés

M. le Maire : Sur la ZAC Brian Pelloutier, il s'agit d'une rétrocession de Valophis au profit de la Ville. Madame Baron.

Mme Baron : Vous allez vraiment vite, nous n'avons pas le temps de prendre nos documents, puisque maintenant tout est sur la tablette.

M. le Maire : Vous les avez reçus quand même largement avant, Madame Baron.

Mme Baron : Sur la ZAC Brian Pelloutier nous allons parler un peu de ce qui se passe dans le quartier de Choisy Sud, au niveau des jardins solidaires. Il y a une nouvelle association, le Jardin du partage, que vous mettez en place dans le cadre de cette délibération. Il y a aussi une association de jardins pédagogiques, l'AECE, qui est créée depuis 2013, cela fait six ans.

Par rapport aux subventions, je vois qu'il y a deux poids, deux mesures, quand même, car l'association du rucher est pédagogique, fait venir des élèves, les gens savent très bien comment cela fonctionne, il le fait vraiment avec tout son cœur. Il se voit retirer des subventions et n'a plus de convention depuis deux ans, alors que la nouvelle association se voit attribuer subventions et conventions. Je trouve que c'est quand même un peu exagéré. Cela discrimine quelque part parce qu'il est important de soutenir les démarches des associations, surtout dans ces quartiers sensibles, à l'heure où nous avons besoin d'avoir une certaine stabilité. Moi j'ai vu le domaine de l'activité de cette association, qui est éducative à l'environnement, créative. Il y a une activité d'apiculture. En ce moment, il fait passer des vidéos sur le net et on voit tous ces enfants qui sont émerveillés par le travail de la terre. Il leur apprend à planter, c'est son métier, il l'a dans les gènes parce que son grand-père aussi faisait cela. Il fait du miel, il a beaucoup d'idées géniales. Je ne comprends pas pourquoi on retire des subventions. Même s'il y a eu un petit problème...

M. le Maire : Un petit problème ?

Mme Baron : ... avec Valophis, mais quand même, c'est quand même une association. On ne va pas entrer dans toutes les associations de la ville pour voir ce qu'ils ont fait ou pas fait, bien ou pas, comment ils se sont comportés. Mais lui, c'est vraiment depuis deux ans. Maintenant, il faut reprendre le cours des choses. Il y a des gens qui viennent pour regarder et apprendre un peu. Il est très actif, et cette injustice me touche. Il se montre très innovant, il a un parcours de plantes médicinales, etc. Je pense que le fait qu'il reste là est justifié, c'est

dans l'intérêt général. Ce n'est pas du tout une polémique, c'est pour calmer les choses et nous avons vraiment, Monsieur le maire, besoin de dialogue.

M. le Maire : Je vais peut-être laisser Malika Benkahla répondre, mais il faut que nous restions sur les délibérations. Sachez que cette association a été fortement accompagnée, dès le début, lors de son installation, etc. Je ne reviendrai pas sur le problème qu'il y a eu avec Valophis. C'est comme si... vous avez une maison, Madame Baron ? Vous avez un terrain avec un jardin ? Eh bien, c'est comme si quelqu'un venait chez vous, clôturait votre jardin, mettait des ruches et s'occupait de votre jardin sans vous demander votre avis.

Mme Baron : Mais vous l'avez aidé au début, vous l'avez encouragé !

M. le Maire : Cela, c'était contractuel. Mais ce qu'il a fait ensuite n'était pas contractuel. Il a utilisé un domaine privé qui ne lui appartenait pas. Donc les subventions ont été retirées et il lui a été demandé d'enlever son matériel. Cela se passe maintenant un peu plus dans le dialogue puisque je crois qu'il a été intégré au CLVA, mais j'appelle toujours à la vigilance quand même.

Mme Benkahla : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Quelques mots rapidement, mais nous aurons l'occasion d'y revenir parce que le vote des subventions aura lieu lors du prochain Conseil municipal et nous entrerons dans les détails. Cette association a été très soutenue, comme toutes les associations. Elle a bénéficié, dès sa première demande, d'une subvention à hauteur de 2 500 euros. Je crois que c'est la première association, depuis 2014 puisque je parle d'un mandat que je connais un peu, qui a bénéficié d'une subvention importante pour une première demande. Je rappelle pour les personnes présentes que le subventionnement se fait à partir de projets. Nous avons donc subventionné des projets, notamment aussi des cours donnés aux enfants, qui ont cessé depuis. Il y avait même une autre association qui m'avait contactée pour que ce travail en direction des enfants se poursuive.

Aujourd'hui, l'AECE nous a sollicités pour être dans une dynamique de partenariat avec la mairie. Nous avons donné suite. Les associations sont libres de travailler ou non avec la municipalité. Si les associations souhaitent travailler avec nous, nous le faisons. Si entretemps, elles décident de ne plus travailler avec nous, nous essayons d'encourager le partenariat, mais si cela ne se fait pas, elles sont libres. Si elles changent d'avis entre temps, nous sommes là. C'est un peu notre rôle, en tout cas c'est comme cela que nous avons engagé la dynamique associative. L'AECE a fait une demande de subvention, elle sera étudiée en commission comme toutes les autres demandes de subventions, ni plus ni moins.

M. le Maire : Quelques éléments, puis nous reviendrons à la délibération.

M. Id Elouali : Vous avez dit l'essentiel, Madame Benkahla également. Je ne vais pas le répéter, mais j'ai répondu aujourd'hui sur les réseaux sociaux, j'ai rompu le silence justement pour contrecarrer une certaine désinformation par rapport aux allégations de cette association.

Elle a été soutenue, vous l'avez dit, et même fortement soutenue dès le début du mandat. Il y a eu ensuite de la part du président de l'association une façon de travailler que l'on ne peut pas cautionner. Il s'est mis sur un foncier qui n'est pas celui de la Ville, donc forcément, ce n'est pas à la Ville d'intervenir, mais c'est du bon sens. Madame Benkahla a précisé que lorsqu'il y a un projet, il est étudié. S'agissant de la subvention, Madame Baron, vous seriez la première à nous objecter, et vous auriez raison, en demandant comment il se fait qu'il y a une subvention sans la base d'un projet. Lorsqu'il y a un projet, comme c'est le cas maintenant, il est étudié le plus sereinement possible.

J'ai presque envie de dire que depuis que vous vous faites – et vous le faites très bien – l'avocate de cette association, il n'y a rien eu de nouveau. Le président de l'association dépose un projet, qui va être étudié, évalué au même titre que les autres associations et cela s'arrête là. Qu'il n'attende pas de nous, en tout cas pour ma part, que nous le soutenions lorsqu'il s'empare d'un foncier qui n'est pas celui de la Ville. Je suis légaliste, je ne peux pas me mettre en dehors de la loi et engager la responsabilité de la Ville sur un foncier qui ne lui appartient pas. Merci.

M. le Maire : Je pense qu'il faut revenir aux délibérations et je vous demande les uns et les autres d'être très rigoureux. Il y a un sujet sur Briand Pelloutier et aussitôt, nous parlons du quartier Sud. Nous sommes en Conseil municipal, nous avons à délibérer sur un certain nombre de sujets et je pense qu'il faut nous gendарmer. Votre demande d'intervention concerne la délibération, Monsieur Panetta ?

M. Panetta : Oui et non, mais comme tout le monde parle de cela, je voulais faire une proposition parce que je connais bien ce dossier, je l'ai déjà défendu ici, je l'ai défendu auprès de Madame Benkahla, que j'ai rencontrée avec le président de ladite association. Au départ, en effet, vous l'avez soutenu.

Il y a eu du nouveau quand même. Il a fait certaines choses qu'on lui a demandées. Il avait pris rendez-vous avec Valophis. Je peux vous dire, puisque j'y étais, qu'il n'a jamais été reçu alors qu'il avait rendez-vous. On l'a fait attendre trois quarts d'heure pour finalement lui dire que Monsieur n'était pas là. J'y étais, c'est donc la vérité. Je pense qu'il faut faire table rase du passé. C'est quelqu'un qui habite le quartier des Navigateurs. Son projet a été encensé même par la télévision. Gulli est venu à Choisy-le-Roi et a fait un reportage, c'était donc un exemple pour les enfants.

Il est vrai qu'il y a eu des disputes, des discordes. Ce que je vous propose, c'est que nous en discussions ensemble. Il est très facile, effectivement de lui faire apporter un projet – ce qu'il fait est intéressant – et de veiller... c'est à cela que sert un Conseil municipal. Je n'ai pas peur de le dire, c'est quelqu'un qui a voté pour vous, c'est pour cela que vous l'avez soutenu, c'est pour cela qu'il est venu vers vous. Mais moi j'ai fait table rase de tout cela. Il s'est adressé à moi, je l'ai défendu et ce que je vous propose, c'est de ne pas le torpiller, c'est que son projet continue.

M. le Maire : Monsieur Panetta, il y a plus de 260 associations sur la ville, si vous voulez nous les prenons toutes, nous sommes là jusqu'à quatre heures du matin. Je pense que l'on ne va pas parler de ce sujet ici. Il y a une adjointe à la vie associative qui a assumé ses responsabilités avec un service. C'est dans ce cadre que cela s'opère et ce n'est pas la peine de créer autour de lui une spécificité, encore plus parce qu'il a été reçu à l'Élysée. Cela suffit.

Je propose de revenir au vote de la délibération. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Il n'y en a aucune, nous l'adoptons donc.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

ENFANCE – VIE SCOLAIRE

→ 7. Approbation de l'avenant à la convention relative au Projet éducatif territorial (PEDT)

M. le Maire : Madame Juhel, un petit point sur ce dossier.

Mme JUHEL : Je crois qu'à la commission il n'y a pas eu de débat sur ce projet. Je voudrais juste dire qu'il faut distinguer deux choses. Ce document est un pur document de relations avec l'administration de l'Éducation nationale sur l'organisation du temps périscolaire et qui est donc modifié puisque, suite à la consultation des habitants et des enseignants, il a été décidé de revenir à la semaine de quatre jours. Donc il n'y a rien à dire de plus là-dessus.

En revanche ce n'est pas la même chose que le projet éducatif local, sur lequel nous travaillons maintenant depuis plus de huit mois. J'en dis juste un petit mot parce que vous nous direz sinon, à la rentrée, que nous ne vous en avons jamais parlé. Ce projet éducatif local est une vraie réflexion sur le projet éducatif de la Ville, de la petite enfance jusqu'à 25 ans, dans le domaine la fois de l'éducation, de la culture, de la santé, du sport. Cinq groupes de travail ont été mis en place, un sur la réussite éducative, un sur l'éducation à la culture et au sport, un sur l'éducation à la santé, un sur l'éducation à la citoyenneté et le dernier sur ce que l'on appelle la coéducation, c'est-à-dire comment tous les adultes qui jouent un rôle dans l'éducation des enfants, depuis les parents, bien entendu, jusqu'aux professionnels de l'éducation, travaillent ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

Tous ces groupes de travail se sont réunis deux fois et vont se réunir une troisième fois d'ici la fin de l'année scolaire et nous aboutirons à un document qui vous sera présenté et qui, dans ces cinq domaines, proposera à la fois des orientations, une analyse critique de ce qui existe et des pistes d'action. Nous sommes à la fin des groupes de travail et l'aboutissement de ce travail aura lieu d'ici la fin de l'année civile, donc en novembre ou décembre nous serons en mesure de vous proposer les orientations et le plan d'action.

M. le Maire : C'est un travail très complet qui met en synergie beaucoup de services et d'acteurs. Il n'y a pas de souci sur l'approbation de la convention ?

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

COMMERCES – MARCHES FORAINS

→ 8. Approbation du versement de la subvention annuelle de fonctionnement à l'Association des Citoyens, Artisans et Commerçants Choisyens (ACACC)

M. le Maire : Nous passons à l'approbation du versement de la subvention suite à la convention passée avec l'ACACC lors du précédent Conseil. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Je n'en vois pas, je sou mets donc au vote la convention avec l'ACACC.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité

HABITAT

→ 9. Garantie d'emprunt accordée à VALOPHIS HABITAT pour la construction d'un programme de 48 logements locatifs sociaux PLS/PLUS/PLAI, situés dans l'opération d'aménagement de la Fonderie fine

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous allons nous abstenir sur cette délibération puisque nous avons évoqué au Conseil municipal, nous sommes cohérents avec nous-mêmes, le fait que Choisy-le-Roi ne peut plus supporter de nouvelles constructions, qu'elles soient locatives ou qu'elles soient

pour des propriétaires. Nous voterons tout ce qui concerne la réhabilitation, mais nous nous opposons à toute construction nouvelle. Il n'y a qu'à voir dans quel état se trouve notre ville, les embouteillages et autres. Nous avons beaucoup essayé de faire des pistes cyclables, bonjour pour ceux qui veulent faire du vélo. Merci.

M. le Maire : Je ne vais pas faire de commentaire, puisque je le fais à chaque fois. J'espère que vous vous absteniez aussi et que vous ne viendrez pas à la commission d'attribution. Gabriel Roche.

M. Roche : Je vais quand même ajouter que grâce à ce programme, où nous avons beaucoup lutté pour avoir de grands logements, sur les dix logements liés à cette garantie d'emprunt nous allons avoir quatre T4 et un T5. Tout cela est aussi en « restitution » du projet que nous avons sur les Navigateurs. Si vous faites le bilan des plus et des moins, vous verrez que nous ne sommes peut-être pas dans beaucoup plus de constructions. Merci, Monsieur Panetta, pour votre écoute.

M. le Maire : Cela fait partie de la reconstruction dans le cadre du NPNRU, aussi demandé par l'État. Madame Baron.

Mme Baron : Je crois qu'il faut remarquer que, malgré que nous soyons contre le fait de bétonner la ville, etc., je vote souvent pour le fait d'avoir des logements. Mais lorsque l'on vient vous voir dans le service habitat, nous n'avons pas de logements pour les Choisyens.

Vous savez très bien, vous connaissez même le nom de la personne, j'ai le cas d'une personne qui dort dans sa voiture malgré le fait qu'elle a eu un cancer, etc. Il y a un autre Monsieur que l'on veut mettre dehors parce qu'il a eu un accident de travail et qu'il n'a pas payé son foyer depuis quatre mois. On le reçoit très mal en lui disant qu'il va être viré, alors que c'est un monsieur qui est malade, qui a une canne, qui s'évanouit dans la rue, et on ose jeter ces gens hors de leur appartement ?

Notre groupe va voter encore pour cette délibération. Ne me dites pas, lorsque nous venons vous voir, qu'il n'y a pas de logements pour les Choisyens. Merci.

M. le Maire : Je pense qu'il suffit de faire état de l'observatoire de l'habitat, du travail efficace de Gabriel Roche et du service habitat pour trouver que le travail d'accompagnement et de proposition pour les Choisyens, quelles que soient leurs ressources, à la fois dans le PLUS et le PLAI notamment, est assez considérable. De fait, à la marge, sur l'ensemble des 3 900 demandeurs, on peut toujours trouver deux ou trois situations qui s'expliquent par rapport à leur spécificité, mais je pense qu'un travail remarquable est fait par Gabriel Roche et l'ensemble de l'administration de ce point de vue.

M. Roche : Je peux vous garantir, Madame Baron, que je connais toutes les situations humaines dont vous me parlez et nous travaillons pour les faire aboutir. Néanmoins, il y a des freins que vous ne connaissez peut-être pas, ce n'est pas si simple. Ce n'est pas parce que je n'arrive pas à faire aboutir les situations que je ne suis pas embarqué dans l'humanité de leurs difficultés. C'est bien que vous soyez empathique, mais si nous voulons les aider, il faut garder une bonne distance dans l'empathie, sinon ce n'est pas comme cela que nous permettons au travail partenarial de faire aboutir leurs demandes. Vous n'êtes jamais venue me voir et vous pouvez toujours le faire.

M. le Maire : Madame Baron, nous n'allons pas débattre sur chaque sujet, vous verrez cette question avec Monsieur Roche après la séance du Conseil municipal. Nous passons au vote sur la garantie d'emprunt.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité (10 abstentions)

RESSOURCES HUMAINES

→ 10. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire : Il s'agit de quelque chose qui est habituel. Je crois qu'il n'y a pas eu de remarque, cela a été vu en comité technique, Madame Arnaud ?

Mme Arnaud : Tout à fait, cela a été vu et approuvé à l'unanimité au niveau du comité technique. Il vous est donc demandé ce soir de délibérer sur la suppression des postes d'origine et la création des postes, qui vous sont présentées dans la notice jointe, dans l'effectif du personnel.

M. le Maire : S'il n'y a pas de remarques, je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité

→ 11. Création d'un Comité technique commun Ville-CCAS-Régie autonome du Théâtre Paul Eluard

M. le Maire : Sur la création du comité technique commun entre la Ville, le CCAS et la régie autonome du Théâtre Paul Éluard, y a-t-il des remarques ? Non, je sou mets cette convention au vote.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité

→ 12. Création d'un CHSCT commun Ville-CCAS-Régie autonome du Théâtre Paul Eluard

M. le Maire : De même, sur la création du CHSCT commun entre les mêmes instances, il n'y a pas de remarques ? Je sou mets cette délibération au vote.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Nous passons aux questions liées aux finances, avec la nouvelle tarification des activités municipales, notamment dans le nouveau cadre de ce que l'on appelle le PASAM. Frédéric Tisler.

FINANCES

→ 13. Tarification des activités municipales à compter du 1er septembre 2018 dans le cadre du Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales - PASAM

M. Tisler : Cette note ne nécessitait pas de réunir la commission des finances mais j'ai tenu à l'envoyer à tous ses membres. Je n'ai reçu aucune remarque. La principale nouveauté de cette note, c'est le retour au mercredi toute la journée pour la tarification des centres de loisirs, bien évidemment, et également le dispositif PASAM qui est par ailleurs très bien expliqué par la note.

M. le Maire : Pas de remarques ? Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Je vous remercie. Sur l'approbation des tarifs des concessions de cimetière, une petite remarque, Madame Arnaud ?

→ 14. Approbation des tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1er juillet 2018

Mme Arnaud : Pas spécialement. Vous savez que tous les ans, nous faisons une revalorisation de ces tarifs, et nous proposons 2 %, comme d'habitude, tant sur les concessions que sur les columbariums et sur les concessions cavarnes, qui vous sont détaillées dans la notice jointe. Il s'agit donc ce soir pour le Conseil municipal d'approuver comme tous les ans cette nouvelle tarification. Je vous remercie.

M. le Maire : Permettez-moi peut-être de parler aujourd'hui du travail remarquable qui est fait par l'équipe du cimetière en matière d'entretien et de revalorisation des espaces communs. Je le dis devant vous, Madame Arnaud, et aussi devant l'administration, parce qu'il est bien que cela leur soit signalé.

Mme Arnaud : Je vous remercie, Monsieur le Maire, c'est vrai que notre cimetière a vraiment belle allure maintenant.

M. le Maire : Il est important de faire cet effort, je pense, pour notre cimetière. Y a-t-il des remarques ? Madame Baron.

Mme Baron : Sur l'augmentation de 2 %, c'est chaque année ! Mais je pense que cette année c'est beaucoup plus dur encore pour les Choisyens et pour les Français en général. Cela fait une globalité beaucoup trop forte pour les Choisyens, donc nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Comme Monsieur Panetta l'a fait, permettez-moi de le faire aussi, puisque je me félicite qu'il y ait un certain nombre de Choisyens dans l'assistance au-delà des membres du Conseil municipal. Tous n'y ont peut-être pas fait attention mais vous savez que la part locale des impôts n'a pas augmenté à Choisy le Roi. Je le dis, au cas où certains ne s'en seraient peut-être pas aperçus. Je soumetts aux voix la délibération

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité (2 abstentions)

DÉVELOPPEMENT LOCAL CITOYENNETÉ

→ 15. Subvention aux associations locales pour un transport collectif : 3ème affectation

M. le Maire : Il s'agit des différentes affectations liées aux modalités de transport. Nous en sommes à la troisième attribution. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Madame Alirol.

Mme Alirol : Nous avons voté 6 000 euros pour les associations de façon à ce qu'elles puissent avoir droit à des locations de véhicules. Par contre, ce qu'il faudrait peut-être savoir,

Madame Arnaud, c'est pour quelle destination elles sont données. Nous avons là deux associations, mais nous ne savons pas trop pourquoi.

M. le Maire : Ce n'est pas Madame Arnaud qui va vous répondre, Madame Alirol, mais Madame Benkahla, chargée de la question.

Mme Benkahla : Il y a effectivement une enveloppe de 6 000 euros, qui correspond à 10 projets, pour une subvention à hauteur de 600 euros pour chacun. Elle est destinée à permettre à des associations de louer un car. Deux associations ont sollicité cette subvention. La première est l'association des parents d'élèves de l'école Marcel Cachin, mais il ne s'agit pas uniquement d'une association de parents d'élèves, c'est aussi une association de quartier. Au-delà de ses fonctions de représentants de parents d'élèves, cette association tend à créer du lien entre les habitants du quartier, à développer une solidarité à travers des projets. Je l'indique à nouveau, tout le monde comprendra, les subventions se font sur la base d'un projet, il y a un dossier à remplir. Sans ce document, nous ne pouvons pas attribuer de subventions, c'est une obligation légale.

Cette association invite l'ensemble des parents à célébrer la diversité culturelle de leur quartier en participant à l'animation de la vie de quartier. En l'espèce, il s'agit en incluant, d'emmenant des enfants, en partenariat avec l'équipe enseignante, au zoo de Beauval. Il s'agit d'inclure les enfants les plus éloignés des sorties culturelles. Cette association met aussi en place ce que l'on appelle des « escapades culturelles », avec des sorties à vocation culturelle pour permettre un premier accès à la culture pour les enfants les plus éloignés de ces dispositifs.

Concernant la deuxième attribution, il s'agit de l'association « *As Margens Do Lima* » qui est invitée à un festival folklorique dans le département de la Charente le 7 juillet. À ce titre, elle nous sollicite pour bénéficier d'une subvention de 600 euros qui lui permettra de transporter tous les bénévoles de manière à participer à ce festival. Je rappelle que cette association vient promouvoir la culture portugaise, tout en favorisant les échanges. Elle regroupe un public large, très intergénérationnel, il y a des enfants, des adultes et des personnes âgées. Le président de cette association rappelle que c'est par la danse folklorique que lui-même transmet des valeurs aux jeunes par cette démarche intergénérationnelle.

Tous ces bénévoles s'entraînent de manière très régulière aux cours de danse. Ils donnent des représentations régulières et sont souvent sollicités dans le cadre d'événements festifs pour animer la ville. Leur participation à ce festival est aussi la valorisation du travail artistique engagé par l'association. Ce sont essentiellement des Choisyens qui vont participer à ce voyage.

Il vous est donc proposé d'approuver ces deux demandes de subvention.

M. le Maire : Je pense que la réponse de Madame Benkahla était très explicite. Je soumetts donc au vote cette délibération.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

→ 16. Désignation des représentants au comité stratégique de la Société du Grand Paris

M. le Maire : Nous avons à désigner des représentants au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris. Nous vous proposons Nadia Brahimi comme titulaire et Patrice Diguët comme suppléant. Y a-t-il des remarques ? Non, je soumetts donc cette délibération au vote.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

→ 17. Rapport d'activité 2017 du SICIO (Syndicat intercommunal pour l'informatique et ses outils)

M. le Maire : Il s'agit du rapport d'activité 2017 qui doit être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes. Patrick Hervy.

M. Hervy : Merci, Monsieur le Maire. Cela va être très court puisque la notice explicative et le rapport d'activité sont assez explicites. Je voudrais peut-être rappeler simplement que cette année, c'est le 40^e anniversaire de l'existence du SICIO. Il s'agit d'une collectivité territoriale en tant que telle, donc d'un service public qui a été créé à l'initiative de la ville de Choisy-le-Roi à l'époque et qui compte cinq villes adhérentes, notamment certaines qui ont fait des allers et retours puisqu'Orly était l'une des villes adhérentes dès le début, en est sortie, puis est revenue.

Nous travaillons également avec d'autres villes de différentes « obédiences » politiques, ce qui prouve qu'un certain nombre de sujets permettent de travailler ensemble de bonne manière. Je voudrais parler aussi de quelque chose qui est souvent passé sous silence, qui est que l'essentiel des outils informatiques de la Ville et de nos agents passe par l'intermédiaire du SICIO, ce qui prouve qu'en matière économique, il y a intérêt aussi à travailler avec des syndicats intercommunaux, ce qui permet de diminuer le coût que nous aurions si nous étions des villes indépendantes sur ces questions. Donc, réduction des dépenses publiques, amélioration du niveau de service avec, et je tiens à le souligner ici – c'est la deuxième fois que nous faisons un rapport d'activité présenté dans toutes les villes adhérentes –, une très grande satisfaction du comité et de l'ensemble des élus pour les services rendus par le personnel du SICIO.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des remarques ? Non, nous prenons donc acte.

Il est pris acte du rapport 2017 du SICIO

→ 18. Approbation du règlement intérieur de la ludothèque du centre social espace Langevin

M. le Maire : Il s'agit des modifications du règlement intérieur de la ludothèque pour permettre le prêt de jouets. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Aucune, nous adoptons donc cette délibération ?

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.

→ **19. Approbation de la convention type fixant les modalités d'accueil et d'utilisation de la ludothèque du centre social espace Langevin avec les organismes choisyens**

M. le Maire : Toujours sur l'espace Langevin, c'est maintenant l'approbation de la convention type fixant les modalités d'accueil et d'utilisation de la ludothèque, qui fait suite à la précédente approbation du règlement intérieur. Il n'y a pas de remarques non plus ? Nous adoptons donc cette délibération.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité

→ **20. Compte-rendu des décisions L 2122.22**

M. le Maire : Enfin, sur le compte rendu des décisions, y a-t-il des remarques ? En l'absence de Jean-Marc Briennon, Madame Alirol.

Mme Alirol : Je voudrais des explications sur la décision n°18-84, qui concerne la convention d'occupation temporaire, entre la commune et l'État, de locaux situés dans l'école Cachin.

M. le Maire : Nous hébergeons dans les locaux de l'école Marcel Cachin l'inspectrice de l'éducation nationale. Il s'agit donc de la reconduction de la convention de mise à disposition de l'Inspection de l'éducation nationale de son bureau.

Mme Alirol : Je vous remercie.

M. le Maire : Y a-t-il une autre remarque ou question sur ces décisions ? Non, je vous remercie.

Nous allons passer aux différents vœux.

VOEUX

→ **Vœu n°1 : Contrat de dépense État-collectivité territoriale : défendons l'autonomie des communes !**

M. le Maire : Je vous propose de commencer par le vœu lié au « dispositif Cahors » et je vais vous présenter ce vœu.

Vous savez que le Premier ministre, lors d'une conférence territoriale, le 15 mars, faisait état d'une décision gouvernementale. Dès le lendemain, le 16 mars, le gouvernement publiait une circulaire portant sur un sujet important. Ce sujet concerne la contractualisation entre l'État et les collectivités locales dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Nous sommes nombreux, les maires résolument opposés au principe de ces contrats par lesquels l'État, pour contraindre les collectivités à réduire les dépenses publiques, s'immisce directement dans la construction souveraine des budgets des collectivités.

Ceux-là considèrent que cela constitue une remise en cause sans précédent de la décentralisation et du principe de libre administration des collectivités territoriales, garantis pourtant par la Constitution française. Ces dictats n'ont de contrat que le nom, en réalité, puisqu'un contrat est par définition un accord volontaire entre deux parties alors que ces « contrats » sont imposés aux collectivités, qui se verront infliger de lourdes pénalités financières en cas de non-respect, qu'elles soient d'ailleurs signataires ou non. On voit donc bien l'utilité de ce contrat !

Je le redis, nous avons tous été, les uns et les autres ici, élus par les citoyens, dans notre commune, pour mettre en œuvre des programmes ou, pour certains, pour s'y opposer, mais en tout cas pour mettre en œuvre, en ce qui concerne la majorité, une politique publique que nous avons choisie et que les électeurs ont choisie.

Avec ces contrats, c'est ce choix démocratique qui me semble être fortement remis en cause. Je pense qu'il faut défendre le droit de pouvoir maintenir et de développer les services publics de qualité dans nos communes, qui répondent évidemment aux besoins des habitantes et des habitants et qui, dans notre volonté de la majorité municipale, participent à la fois à réduire les inégalités mais aussi à favoriser l'émancipation individuelle et collective.

Nos territoires – je parle aussi au nom des maires – ont en commun de contribuer de façon volontariste au nécessaire effort de construction et quelles que soient nos couleurs politiques, nous y participons pour répondre à la crise du logement. Je rappelle simplement que dans notre département, il manque 70 000 logements par an. Comment développer, donc, les équipements, les services publics nécessaires, s'il nous faut dans le même temps réduire nos dépenses, non seulement les réduire mais être sous tutelle par rapport à nos budgets ?

Nous appelons évidemment, nous, les maires, solennellement le Président de la République à revenir sur cette politique qui brise les dynamiques locales, qui affaiblit dangereusement le rôle des communes et de leurs élus et qui aggrave chaque jour davantage la situation sociale des habitantes et des habitants.

Dans l'état actuel des échanges qui ont lieu avec les préfets, nous maintenons évidemment notre refus de signer ces contrats et exigeons que l'État, par la voix de ses représentants locaux, à savoir les préfets, engage de véritables discussions permettant de prendre en compte nos réalités locales.

Voilà un peu les principes qui font que je vous invite à voter ce vœu. Je ne vais pas le relire dans son intégralité, mais seulement les considérants :

« Considérant l'importance de la commune dans la vie démocratique, sociale et économique de la Nation ;

Considérant les politiques innovantes menées à Choisy-le-Roi comme dans tant d'autres communes grâce à l'implication des élus et des citoyens, et les menaces que feraient planer sur ces projets démocratiquement établis la signature d'un tel contrat ;

Le Conseil municipal de Choisy-le-Roi, réuni en séance le mercredi 23 mai 2018

Appelle le Président de la République et le Premier Ministre à être davantage à l'écoute des élus locaux ;

Appelle le Président de la République et le Premier Ministre à suspendre le processus de contractualisation État-Collectivités territoriales, comme demandé par de nombreuses villes. »

Voilà pour la présentation de ce vœu. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je voudrais rappeler ici la position de notre groupe concernant les vœux. Comme leur nom l'indique, ce ne sont que des vœux, certains que nous approuvons et d'autres non. Dans le groupe, chacun vote en son âme et conscience puisqu'il ne s'agit pas de se prononcer sur un projet de la commune. Bien que les finances impactent en effet la commune, un vœu est surtout une analyse personnelle que vous faites de la situation. Vous faites un procès d'intention au gouvernement. Vous parlez d'austérité.

Je l'ai dit, je le redis, jamais il n'y a eu en France d'austérité. Nous avons, et je m'en félicite, beaucoup d'amortisseurs et beaucoup d'aides pour nos concitoyens. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas vrai que certains de nos concitoyens vivent des situations extrêmement difficiles, mais j'invite les membres du Conseil, les Choisyennes et les Choisyens qui sont dans la salle, à se rendre en Espagne, même au Portugal bien que cela s'améliore un peu, en Grèce, en Italie, dans les pays de l'Est, ils verront ce qu'est l'austérité. L'austérité, c'est lorsqu'on annonce aux retraités qu'ils ont -30 % sur leur retraite, ce qui s'est passé dans les pays que je viens de citer. L'austérité, c'est lorsque l'on travaille pour 800 euros par mois jusqu'à 12 à 14 heures par jour. C'est ce qui se passe dans ces différents pays. C'est ce à quoi heureusement, et là je rends grâce aux différents gouvernements, nous avons échappé en France. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas dans une situation difficile. Nous sommes dans une situation difficile. Nous avons un taux d'endettement énorme et qui a à peine baissé. C'est la dette que nous allons laisser à nos enfants. Il vient d'être annoncé ce matin que le chômage repart à la hausse. Il est là, le vrai problème.

Vous y lisez une politique d'austérité. Quoi de plus normal, lorsque l'argent est aussi rare, qu'il y ait un contrôle sur ces dépenses, je pourrais ajouter aussi sur les compétences dévolues à la commune, puisque nos concitoyens doivent savoir que le Conseil municipal s'occupe en priorité, c'est la toute première phrase du code des collectivités territoriales, « des affaires de la commune ». Mais il a été rétabli qu'une commune, à la limite, pourrait s'emparer de n'importe quel sujet et lancer n'importe quelles dépenses, et nous voyons bien lors des différents conseils que certaines dépenses sont faites, qui peuvent être effectivement nobles mais qui n'ont rien à voir avec le fait de gérer une commune.

J'ajouterai aussi que l'on peut constater ce que j'avais dénoncé avec l'annonce du tramway, qui détruit notre ville. Je répète que nous n'étions pas contre un tramway, mais contre le choix de ce tramway, c'est-à-dire un tramway dépassé, avec des poteaux, des caténaires, alors qu'il y a aujourd'hui des tramways qui empruntent les rues normales. Que penser, alors que nous venions à peine de refaire des sites propres, que le goudron était encore chaud, du fait que l'on nous annonce que malgré ces milliards que nous venions de dépenser pour refaire ce site propre, nous allons tout casser parce que l'on décide maintenant de faire un tramway ? J'ajouterai que l'on devrait faire un engagement selon lequel, lorsque l'on entame une dépense, il y a un temps d'amortissement de cette dépense avant de faire autre chose. Cela concerne les finances et cela va dans le sens du contrat que le gouvernement veut faire passer avec le préfet. Cela ne me choque pas ! Nous sommes endettés et ce n'est pas vrai qu'il remet en cause notre autonomie. Vous aurez le choix.

De plus, ce vœu est dépassé parce qu'aujourd'hui, vous le savez bien, quelle autonomie avons-nous puisque ce sont les territoires et la métropole qui vont avoir la main sur tout ? Donc, de quelle autonomie voulez-vous parler ?

Les communes n'auront plus d'autonomie. Par conséquent, si nous voulons vraiment être efficaces, démissionnons tous des territoires au lieu d'y voter des budgets qui ne tiennent pas la route, refusons ce que l'on nous impose, et là, nous serons tous unis.

Lorsque l'argent est aussi rare, pour éviter justement que ne survienne l'austérité, la vraie austérité, celle qui fera mal, celle qui précipitera les gens dans la rue plus qu'aujourd'hui – puisque malheureusement, je sais bien qu'il y a des gens dans la rue – je pense que n'importe quel gouvernement, tous ceux qui se succèdent – je ne fais injure à personne – nous essayons tous, avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui, de résoudre les problèmes. Mais de plus, c'est un gouvernement qui a un an. Ce n'est pas mon gouvernement, c'est le Président des Français, il a été élu, je respecte la démocratie. Lorsque vous parlez de l'Association des maires, je voudrais rappeler que le président de l'Association des maires, c'est le premier qui a lancé la baisse des dotations, qui a demandé aux communes de faire des économies, comme tout le monde le fait, et qui, aujourd'hui, s'insurge contre ce qu'il a lui-même lancé lorsqu'il était au gouvernement. C'est vrai, c'est un gouvernement où étaient certains de mes amis, puisque vous dites que ce sont mes amis. Cela ne m'empêche pas d'être objectif est de dire la vérité. Merci.

M. le Maire : Je n'ai pas compris votre choix de vote.

M. Panetta : Nous nous abstenons parce que c'est un vœu qui est dépassé selon nous.

M. le Maire : Nous reviendrons sur la question du vœu dépassé à propos des contrevérités que vous avez dites, parce que la « contractualisation Cahors » n'est pas tout à fait ce que vous avez dit. Quelles sont les autres demandes d'intervention ? Monsieur Ziegelmeier et Monsieur Hervy.

M. Ziegelmeier : J'espère, Monsieur Panetta, et je pense que nous serons d'accord, qu'il ne faudrait pas arriver au niveau d'austérité des pays que vous avez cités, parce que les conséquences, c'est qu'ils tombent les uns après les autres dans les mains de l'extrême droite. On peut regretter par exemple le gouvernement qui vient d'être nommé en Italie. Je ne pense pas que l'austérité et le ventre vide poussent les gens dans la rue pour le progrès, je pense qu'ils les poussent dans les mains des néo-fascistes.

Après, vous dites « quoi de plus normal lorsque l'argent est aussi rare, que de faire des économies ? ». Oui, quoi de plus normal, lorsque l'argent est aussi rare, que de détricoter l'impôt sur la fortune ? Si vraiment nous étions en manque d'argent dans ce pays, un certain nombre de cadeaux qui ont été faits depuis un an n'auraient pas été faits.

Pour revenir au contenu du vœu et à une explication pour la population, deux choses : la première, c'est qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'il y a une vraie tentative de recentralisation du fonctionnement politique dans ce pays. Il y a eu les différentes étapes de décentralisation depuis 1981 et je pense que sur un certain nombre de sujets – nous abordons la question des collèges tout à l'heure – cela a été un vrai progrès. Comment étaient les collèges, comment étaient les lycées avant les lois de décentralisation ? Honnêtement, ce n'est vraiment pas aller dans le sens de l'histoire que de recentraliser, ce qu'ils sont en train de faire en ce moment.

Par ailleurs, un point technique et financier, mais qui est aussi un point très politique : là, c'est un accord pour corseter les dépenses de fonctionnement des collectivités, donc nous ne sommes pas corsetés sur l'investissement, on nous dit qu'il faut plus d'équipements publics dans cette ville.

Qui connaît ici, autour de cette table du Conseil municipal, un équipement qui, ensuite, n'a pas besoin de dépenses de fonctionnement ? Nous allons donc ouvrir des écoles, mais comme nous sommes limités aux 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, nous ouvrirons juste des écoles, des murs, des fenêtres, des toits, mais nous ne pourrons pas avoir les dépenses de fonctionnement *ad hoc*.

C'est donc non seulement une opération de recentralisation totale – je suis en partie d'accord avec vous sur la question des territoires – mais c'est une opération de délégitimation des élus communaux qui, dans ce pays, ont quand même fait la preuve dans leur grande majorité, à quelques exceptions près, que matin, midi et soir, ils travaillent pour leur commune. Donc moins de moyens financiers mais aussi moins de possibilités de faire notre travail. Si ce n'est pas une opération de recentralisation, je ne sais pas ce que c'est.

M. Hervy : Je vais juste compléter un peu l'intervention de mon collègue. Monsieur Panetta, l'austérité ne touche pas tout le monde, notamment en France, pour ne rester qu'en France. Je vais vous donner quelques chiffres, je ne les citerai pas tous, et je vais vous donner la source, c'est *Challenges*. Il n'y a pas d'argent en France. En milliards d'euros, Bernard Arnault, 27 milliards d'euros. Ce sont les plus grandes fortunes françaises, Monsieur Panetta. Je vais sauter quelques lignes, parce que ce sont des chiffres qui ne sont même pas entendables par la population, par ceux que nous évoquions tout à l'heure, Madame Baron quand vous parliez des gens qui dorment dans les voitures, les gens qui sont malades et qui tombent par terre.

Il n'y a pas d'austérité en France, mais il y a un appauvrissement général qui est mis en œuvre notamment par le gouvernement Macron. Serge Dassault et sa famille, 13,5 milliards d'euros. Emmanuel Besnier et sa famille, Lactalis, 6,5 milliards d'euros. Et je prends le dernier, le moins riche avec 2,9 milliards d'euros, Benjamin de Rothschild. Il n'y a pas d'argent en France, Monsieur Panetta ? Il n'y a plus d'argent pour les collectivités territoriales ? Aujourd'hui, le bouclier social, c'est nous, ce sont les départements, ce sont les collectivités territoriales et ce sont les communes. Je veux bien entendre parler du Portugal, je veux bien entendre parler de la Grèce mais qui les affame, ces gens-là ? Je n'irai pas plus loin, je suis juste un peu révolté de vous entendre.

M. le Maire : Patrice Diguët.

M. Diguët : Toujours dans le même esprit que mes deux camarades précédents, nous avons eu souvent l'occasion ici d'expliquer le fonctionnement de la dette. 2 000 milliards d'euros, effectivement, sachant quand même, nous l'avons déjà dit, que sur ces 2 000 milliards, il y a 1 300 milliards qui ne sont que le résultat d'une loi qui a été votée en 1973, du temps où Monsieur Valéry Giscard d'Estaing était ministre des Finances, et vous le savez, quand il a interdit aux collectivités locales d'emprunter directement à la Banque de France en les obligeant à passer par le secteur privé. On pourrait supprimer une grosse partie de la dette en autorisant les collectivités locales qui en ont besoin pour construire des équipements publics à emprunter directement à la Banque de France à taux zéro. Nous aurions 1 300 milliards de dettes à payer en moins aujourd'hui. Encore une fois, lorsqu'on parle de dettes, lorsque l'on emprunte, ce n'est jamais pour assurer le fonctionnement mais toujours pour financer des équipements publics. Je ne pense pas que l'on puisse parler de dettes, lorsque l'on a des emprunts à rembourser, lorsqu'il s'agit de construire des écoles, construire des hôpitaux, construire des crèches, toute une série d'équipements publics utiles à la population.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais soumettre ce vœu au vote. Ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'à travers le dispositif dit « de Cahors », outre le principe financier de faire en sorte de réduire les dépenses de fonctionnement des communes, qui est un dispositif technique, il y a une volonté politique derrière, qui est de créer les conditions pour que les communes n'aient plus d'autonomie. Et c'est sur ce principe politique qu'une grande majorité des maires s'oppose à cette question, quels que soient leurs choix politiques et leurs actes militants par ailleurs. Je crois donc que c'est la défense de l'intégrité et de l'autonomie des communes qui est en jeu.

Ce qui est en jeu aussi, c'est le respect de la Constitution française et de son article 72, qui parle en tant que telle de la libre administration des communes. Il ne s'agirait plus de cela puisqu'il y aurait quasiment une mise sous tutelle, avec une évaluation annuelle, de la part du préfet, des choix budgétaires faits par les communes, avec la carotte et le bâton. Vous êtes des bons ou des mauvais élèves, vous passez au tableau et je vous donne des bons ou mauvais points. Cela ne s'est jamais vu. Jamais aucun gouvernement n'a osé faire cela aux communes. C'est la raison pour laquelle il y a une réaction forte de la part des collectivités locales et territoriales.

Je soumets ce vœu au vote

Le vœu est adopté à l'unanimité (7 abstentions)

→ **Vœu n°2 : Non au déploiement des compteurs électriques « Linky » sur la commune de Choisy-le-Roi**

M. le Maire : Vous savez que nombre de Choisyens, comme beaucoup de citoyens dans le département, ont soit reçu une lettre, soit reçu directement un appel téléphonique, les sommant quasiment de changer leur compteur, en leur disant qu'il s'agissait d'une démarche obligatoire, qu'il y avait un contrat avec l'État – là aussi –, que c'était une démarche indispensable liée au travail effectué avec le ministre de l'Écologie. C'est Madame Moro qui présente ce vœu.

Mme Moro : Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez un vœu qui vous a été remis concernant les compteurs Linky. Je vous ferai grâce de la lecture des paragraphes « vu » et « considérant ». Par contre, je vais lire les demandes présentées ce soir au Conseil municipal :

« Demande à Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire de bien vouloir suspendre l'installation généralisée des "compteurs communicants Linky" tant qu'une évaluation indépendante n'aura pas vérifié les conséquences de cette technologie pour la santé, les biens matériels des usagers, le respect de la vie privée et le coût de l'énergie ;

Demande à Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire de proposer au Parlement une modification de la loi de transition énergétique de façon à permettre aux usagers de refuser le remplacement de leur compteur par un compteur communicant Linky ;

Sollicite le SIPPEREC et ENEDIS pour qu'une information complète soit apportée aux usagers et que des débats contradictoires leurs soient proposés avant l'installation des compteurs communicants pour faire valoir leurs choix ;

Sollicite le SIPPEREC pour qu'ENEDIS n'installe pas les compteurs communicants Linky chez les usagers de la ville de Choisy-le-Roi, sans autorisation explicite de ceux-ci. »

Permettez-moi de vous présenter quelques explications. Le distributeur ENEDIS remplace dans toute la France des compteurs d'électricité par des modèles dits communicants appelés Linky. ENEDIS prétend que ces compteurs seraient intelligents et apporteraient aux usagers de nombreux avantages.

D'abord un désastre écologique et financier :

Installer les compteurs communicants revient à se débarrasser de 83 millions de compteurs ordinaires, 37 millions pour l'électricité, 35 millions pour l'eau, 11 millions pour le

gaz, en parfait état de marche. Ils seront à renouveler tous les 5 à 10 ans. Ces renouvellements successifs nécessiteront d'immenses quantités d'énergie, de matières premières et de milliards d'euros, nos milliards d'argent public.

De nombreux ménages voient leurs appareils électriques devenir fous, les lampes clignent jour et nuit, la télévision s'éteint sans raison, etc., mais ENEDIS se défile et vous invite à changer votre matériel et vos appareils à vos frais. Ce n'est pas de la transition énergétique mais un désastre écologique et financier.

Des vertus absentes : pour justifier leur mise en place, les compteurs communicants sont parés de nombreuses vertus qui lorsque l'on veut y regarder de près, ne sont que des prétextes bien peu convaincants.

Pour le développement des énergies renouvelables ? Non. Les compteurs communicants seraient indispensables pour intégrer les énergies renouvelables dans le système électrique. Or il existe un contre-exemple édifiant : en Allemagne, les compteurs intelligents sont réservés uniquement aux grosses entreprises.

Pour avoir des factures précises ? Non, pas plus qu'actuellement.

Pour faire des économies d'énergie ? Non. Seules de bonnes campagnes d'information auprès des usagers permettent de faire des économies réelles et pérennes.

Pour faire baisser nos factures ? Non seulement Linky ne permettra pas d'économies, mais au contraire de nombreux foyers vont devoir prendre un abonnement plus élevé et donc payer plus cher. En effet, malgré les dénégations d'ENEDIS, les compteurs communicants disjonctent plus vite que les compteurs ordinaires.

Pour améliorer notre vie ? Non. Pour le Big data, c'est-à-dire pour capter d'innombrables informations sur nous et sur nos vies. Le danger avéré des ondes magnétiques, des ondes électromagnétiques qui sont classées cancérigènes possibles par l'OMS. Or avec les compteurs communicants, l'exposition pourra être permanente. Enfin, ayons à l'esprit que depuis 2003, aucune assurance ne couvre les collectivités et leurs représentants devant les risques et dommages liés aux technologies afférentes aux champs magnétiques.

Compteurs communicants, CPL et téléphonie mobile :

L'installation des collecteurs communicants, si elle se poursuit, va démultiplier l'exposition de la population et le nombre d'électro-sensibles. Le compteur Linky génère des données diffusées par les technologies CPL (courants porteurs en ligne) qui crée des rayonnements électromagnétiques dans tout le logement, car les fils électriques, non prévus pour cet usage, ne sont pas blindés.

Mise en cause des libertés publiques : la mise en cause de notre santé se double aussi de celle de nos libertés. Explication : il est inacceptable que nos fournisseurs sachent combien nous avons consommé d'électricité, de gaz ou d'eau pour d'autres raisons que la facturation. Aucune information sur nos vies privées, à commencer par notre présence ou notre absence du lieu de logement. Ces données seront bien sûr récupérables arbitrairement par les autorités sans même obtenir l'aval d'une instance judiciaire.

La mise en place des compteurs communicants donne des outils de surveillance générale de la population et en particulier des opposants, des militants pour les droits et libertés. C'est si vrai que la Ligue des droits de l'homme a demandé l'arrêt de l'installation des compteurs Linky dans un communiqué cinglant.

Sans ignorer bien sûr les conséquences directes sur l'emploi puisqu'il n'y aura plus de relevés de compteur.

Les citoyens doivent refuser les compteurs communicants et garder les compteurs actuels. Refuser les compteurs communicants pour préserver sa santé, ses libertés, les finances publiques et l'environnement. Le refus individuel est possible. Lorsque les compteurs sont accessibles depuis la rue ou dans les locaux techniques d'habitation collective, les opérateurs ne se gênent pas pour installer les compteurs communicants malgré l'opposition des habitants.

Nous, commune de Choisy-le-Roi, parce que nous sommes propriétaires des compteurs électriques, devons aider et soutenir les usagers qui refuseront la pose des compteurs Linky. Des centaines de communes ont déjà refusé les compteurs communicants, d'innombrables personnes refusent de voir leur santé et leur vie privée mise en cause. Une action collective en justice est déclenchée. Elle rassemble plus de 1 000 personnes, une audience au tribunal aura lieu en juin 2018. L'expression de la dignité des citoyens passe par le refus net des compteurs communicants. Les grands principes de précaution doivent s'appliquer à la santé personnelle et publique, à la vie privée, aux libertés fondamentales. Le bon usage de l'argent public et des ressources, l'environnement, doivent bénéficier de la protection de notre collectivité locale.

Comme nos collègues de Bonneuil-sur-Marne, de Fontenay-sous-Bois, de Villecresnes, de Vitry-sur-Seine, de Villeneuve-Saint-Georges, nous avons le pouvoir de stopper ces projets ainsi que de faire réaliser les études utiles par des organismes indépendants et non financés par des faux protagonistes que sont ENEDIS et consorts. Merci.

M. le Maire : Merci de cette explication de vœu, que vous avez beaucoup travaillée, Madame Moro. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Panetta

M. Panetta : Je me félicite de ce vœu que nous allons bien sûr voter, d'autant plus que je vous renvoie à trois ou quatre ans en arrière, lors d'un Conseil municipal où il nous avait été proposé un nouveau compteur d'eau, avec effectivement relevé à distance, et où nous avions déjà manifesté notre désaccord. Je regrette qu'à l'époque vous ne nous ayez pas suivi, mais mieux vaut tard que jamais, parce qu'il y avait aussi les mêmes symptômes. Maintenant celui-ci est installé.

Quant à la surveillance, ce compteur ne sert à rien sinon à favoriser encore plus la société de consommation extrême que nous vivons, déshumanisée au possible.

A l'époque, lorsqu'il s'agissait des compteurs d'eau, il est bien évident, puisqu'il n'y a plus personne qui passe relever les compteurs, que cela joue aussi sur le chômage, de même que les caisses automatiques, etc. Voilà, je pense, quelque chose qu'il faut analyser, d'autant plus avec le débat du siècle qui va venir sur l'intelligence artificielle.

Il y a du bon, il y a du mauvais, c'est le débat du siècle, cela va devenir de plus en plus important, beaucoup plus important que de savoir que Monsieur Arnault ou Monsieur Untel a X milliards, ce que l'on nous chante depuis des années et des années. Si vous ajoutez tous ces milliards – je fais le lien avec l'autre vœu parce que lorsque Monsieur Hervy se fâche contre moi, je suis désolé, vous pouvez leur prendre tous les milliards qu'ils ont, cela ne résoudra pas le problème de notre dette. Que certains salaires m'insupportent moi aussi, notamment dans le sport, c'est un autre débat. Non, en France, le gouvernement n'a pas d'argent. Que certaines personnes aient beaucoup d'argent, oui, mais vous savez très bien que nous sommes en liberté, Dieu merci, et je préfère être pauvre avec des gens très riches, mais en liberté, plutôt que l'on fusille les gens riches, comme cela s'est passé dans certains

pays, que vous avez supportés il fut un temps, avec les libertés supprimées. Je tiens à le dire parce que je n'ai pas du tout apprécié l'intervention de Monsieur Hervy, qui est toujours la même.

M. le Maire : Monsieur Panetta, vous avez été tellement prolix que j'ai bien peur que vous n'ayez utilisé votre temps de parole jusqu'à deux ou trois conseils municipaux à venir.

M. Panetta : Comme on ne peut jamais se défendre de certains propos, je suis désolé, comme tout est déformé ici, tout est caricaturé, j'en profite lorsque je peux. Maintenant, nous allons voter ce vœu.

M. le Maire : J'entends, mais c'est le problème des digressions et je sais très bien que dans votre manière de parler – et les relevés des conseils municipaux sont assez explicites là-dessus – vous n'êtes absolument pas vous-même caricatural. Monsieur Hervy avait demandé la parole, puis Madame Baron.

M. Hervy : On ne va pas faire une partie de ping-pong, mais je ne changerai pas, Monsieur Panetta. Vous êtes à droite, je suis à gauche, donc il est normal que je vous fasse ces réponses.

M. le Maire : Monsieur Panetta, vous n'avez pas la parole. Restez sur votre intervention, Monsieur Hervy, s'il vous plaît.

M. Panetta : Si vous équilibrez, très bien. Pas d'attaques personnelles. De plus, je ne suis pas à droite, cher Monsieur Hervy, vous le savez très bien.

M. le Maire : Oui, Monsieur Panetta est toujours plus à gauche que moi. Monsieur Hervy, vous restez sur le vœu de Linky ?

M. Hervy : Si Monsieur Panetta me laisse m'exprimer, je vais peut-être pouvoir aller jusqu'au bout. J'étais seulement en train de dire que je n'allais pas changer mes opinions politiques ce soir.

Je dis simplement que je vais évidemment voter ce vœu mais vous savez, Monsieur Panetta, il y a aussi des points sur lesquels nous nous retrouvons et où je suis d'accord. Je pense qu'il manque un considérant.

Il manque le considérant qui a été évoqué, notamment dans l'explication par ma collègue Madame Moro, sur les conséquences sur l'emploi au niveau de l'entreprise publique qu'était EDF. Aujourd'hui, cette installation des compteurs, d'abord, est sous-traitée et ensuite, ce sera en effet des emplois en moins dans cette entreprise. Néanmoins, je voterai quand même ce vœu, il s'agit simplement d'un oubli et une petite rectification orale que je souhaitais faire.

Mme Baron : Nous allons bien sûr voter ce vœu, ne serait-ce que lorsque vous dites que l'on sollicite le SIPPEREC pour qu'ENEDIS n'installe pas les compteurs communicants Linky chez les usagers de la ville sans autorisation explicite de ceux-ci. Nous avons en effet été interpellés par les usagers qui nous ont demandé comment faire pour refuser ce compteur. Il y a des gens qui l'ont accepté, mais ceux qui ne l'ont pas accepté sont contraints d'avoir ce compteur.

Il y a aussi le fait que même si rien n'est encore prouvé, la pression monte contre ce compteur qui met certainement en danger la santé des personnes, celles qui sont surtout électro-sensibles, et aussi la vie privée de l'ensemble de la population. Ne serait-ce que pour vous citer l'euro-députée Corinne Lepage, elle a créé un groupe d'avocats et a lancé un

appel à la ministre de la Santé Agnès Buzyn et au ministre de la Transition écologique Nicolas Hulot pour leur demander de suspendre le déploiement du compteur Linky.

Nous allons donc voter ce vœu. Merci

M. le Maire : Je soumetts ce vœu au vote

Le vœu est adopté à l'unanimité

M. le Maire : Je vous remercie. Nous avons à délibérer sur un dernier vœu, qui concerne la défense du service public et pour le présenter je donne la parole à Frédéric Tisler.

→ Vœu n°3 : Défendre les services publics, une urgence sociale et démocratique

M. Tisler : Monsieur le Maire, mes chers collègues, présenter un vœu sur le service public, c'est compliqué, surtout après un certain nombre d'échanges que j'ai entendus aujourd'hui.

Je pars donc de deux principes. Le premier principe, mes chers collègues, c'est que vous savez lire et que vous l'avez lu.

Le deuxième principe, c'est que la manière de le défendre sera d'essayer de parler du service public, ce soir, en se dégageant un peu des dernières péripéties de l'actualité, et de rappeler peut-être un certain nombre de choses.

Le service public à la française, et je vais insister sur ce terme, pour peu qu'on puisse encore le dire, a une spécificité, il a aussi des racines historiques. Dans sa forme la plus contemporaine, il découle tout à fait de l'effort de reconstruction de la France menée après la Seconde guerre mondiale.

Cela a été l'un des leviers – pas le seul, parce qu'il n'est pas question d'oublier d'autres choses de cette époque – de la reconstruction de la France. Un levier qui, à l'époque où il a été forgé par le Conseil national de la résistance et ensuite par ceux qui ont légiféré pendant l'immédiat après-guerre et, je dirai, toutes sensibilités et tous partis politiques confondus à l'époque, reposait sur un effet dynamique, un effet participatif et un effet qui mutualisait un certain nombre de richesses de la France pour les remettre au service de tous, au service de la collectivité, au service de la République et, j'oserai également le dire, au service de la Nation.

Ce service public à la française, depuis, a évolué et c'est normal, la société évolue. A-t-il toujours évolué dans le bon sens, entre les conservatismes de certains et l'excessif libéralisme d'autres ? On peut en douter mais il a su évoluer et il a su quand même maintenir un certain nombre de caps pour arriver à une société telle que nous la vivons, telle que nous la rêvons, telle que nous l'organisons, une société où le service public, dans son sens le plus large – nous verrons ensuite les diverses déclinaisons – reste un facteur de cohésion sociale, reste un pilier de la République, reste un des moyens fondamentaux de la poursuite d'une laïcité à la française à laquelle nous sommes plusieurs à être encore un peu attachés – un peu.

Ce service public lui-même avait des racines un peu plus lointaines, peut-être les racines de ce que l'on appelle actuellement l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire des mouvements qui, au XIXe siècle et au début du XXe siècle, ont amené aux associations, ont amené aux mutuelles, ont amené à certains syndicats. Toujours une logique du collectif par rapport à l'aventure individuelle.

Donc ce service public a des racines profondes et c'est pour cela qu'il rejaillit en chacun d'entre nous, d'une manière assez évidente lorsque l'on regarde même l'actualité récente, peut-être en dehors des clivages politiques et peut-être encore un peu en dehors des sensibilités exacerbées, parce que nous touchons bien là, à travers cela, encore une fois, à l'un des piliers de notre Nation.

Les transports sont aujourd'hui emblématiques dans l'actualité, mais nous n'oublierons pas les autres versants du service public, nous n'oublierons pas le service public hospitalier – un certain nombre de choses qui se passent dans les services des urgences, pas loin de nous, nous y font penser –, nous n'oublions pas le service public d'État – où un certain nombre de missions régaliennes semblent de plus en plus écornées alors que l'Europe n'est pas en capacité, ni même peut-être en volonté de les remplacer efficacement – et nous n'oublions pas non plus, évidemment, la fonction publique territoriale qui, à travers le maillage communal, à travers le maillage départemental, à travers le maillage régional, reste, et cela a été dit assez fortement tout à l'heure, l'un des fondements de la cohésion sociale, certains, à raison, parlant même du dernier rempart social.

Je n'entrerai donc pas, Mesdames et Messieurs mes collègues, dans le détail de ce vœu. Je crois que c'est sa logique profonde qui, avant d'exprimer notre vote, doit nous inspirer et, encore une fois, sa logique profonde, c'est de maintenir l'un des piliers de notre République et de notre Nation. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Merci pour cette présentation en deux points. Y a-t-il des réactions, des demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Comme tout à l'heure, il y a une liberté totale de vote pour ce vœu. Pour ma part, je vais m'abstenir et pourtant je suis aussi attaché au service public que Monsieur Tisler. J'ai presque envie de sourire lorsque je vois que c'est lui qui présente ce vœu. De la part d'un socialiste que l'on a très peu entendu lors du précédent gouvernement, qui menait très exactement la même politique... Bon c'est le mystère de la politique !

C'est une des raisons aussi pour lesquelles je vais m'abstenir, parce que ce vœu, c'est tout simplement ce à quoi on assiste maintenant, depuis de trois mois, la troisième mi-temps de la présidentielle, le fameux troisième tour, c'est-à-dire que vous êtes tous vent debout contre le Président Macron.

Vous dites que sa politique – je vous lis – « détruit les services publics ». Vous ne vous sentez pas un peu ridicules en disant cela ? Il est là depuis un an. C'est lui qui a détruit les services publics ? Et tous les gouvernements de gauches qui se sont succédé, qu'ont-ils fait ? Vous pouvez y ajouter les gouvernements de droite, si vous voulez.

Et puis, de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qui le menace ? J'entends parler partout de statut, par exemple, pour les cheminots. Qu'est-ce qu'il dit ? Le statut des cheminots est maintenu, et à juste titre, c'est un cheminot qui me l'a expliqué, qui est d'accord avec cette réforme. Il m'a dit que lui, lorsqu'il était apprenti, qu'il a fait son stage comme conducteur – c'est un de mes voisins, qui est l'un de mes amis – il a signé, parce qu'il avait choisi, parce que d'abord il adore conduire les trains, et parce qu'il lui reste, malgré les contraintes, sa retraite à 52 ou 53 ans. Je trouve donc normal que l'on respecte ce contrat.

Mais les temps ont changé. Nous allons encore continuer avec un statut qui date de 1930, de l'époque des locomotives à vapeur ? Non. Cette affaire est uniquement politique.

J'entends parler aussi suppression des petites lignes. Évidemment, c'est un fieffé menteur, il a tous les défauts du monde ! Les petites lignes seront maintenues. D'ailleurs je m'engage, s'il supprime des petites lignes, à manifester moi aussi, parce que j'y suis attaché.

Si vous parliez par exemple de la mission de la Poste, il ne faut pas confondre le statut, les services publics, et les missions. Les missions ont été dégradées sous les gouvernements successifs. Par exemple, la Poste, je le déplore avec vous, fait tout sauf distribuer du courrier. J'en suis victime, comme d'autres. Dans mon entreprise, je suis resté, à Choisy-le-Roi, une semaine sans courrier, et c'est arrivé plusieurs fois.

Par conséquent, cette lutte-là, je veux bien la mener avec vous, mais la façon dont vous menez ce vœu, ces attaques que vous faites contre un gouvernement qui vous déplaît, je suis désolé, mais ce n'est pas très sain. Il faut être plus précis dans ce que vous revendiquez.

Si nous parlions par exemple du sort des infirmières et de leur salaire, mais bien sûr qu'elles devraient être payées plus, bien sûr qu'elles devraient être plus prises en considération. Mais cela, non. On parle de service public, on parle gouvernement, on tire sur Macron. D'ailleurs, qu'entend-on dans la rue ? Macron doit démissionner. Mais nous sommes encore en démocratie dans ce pays ?

Je vous signale que mon candidat a été battu, il a été éliminé pendant les primaires, je tiens à le préciser puisque Monsieur Hervy va encore me traiter de je ne sais quoi, alors qu'être de droite, je ne considère pas cela comme une insulte, tous mes amis sont de droite ici, mais j'en ai aussi beaucoup de gauche. Mais je suis pour les services publics.

Pour conclure, je partage certaines des craintes, je suis prêt à m'engager, mais pour des causes précises. Par exemple ce que je souhaiterais, c'est que la Poste s'occupe du courrier, c'est tout, qu'elle arrête d'être une banque, qu'elle arrête de vendre des téléphones portables. Je suis pour que les infirmières soient mieux traitées. Je suis pour qu'effectivement les hôpitaux aient peut-être plus de moyens, mais avec un contrôle renforcé. En ce qui concerne la SNCF, je suis pour que les cheminots qui se sont engagés depuis de longues années gardent leur statut, mais je crois que cela a été dit. Je suis pour que l'on maintienne les petites lignes, même si elles ne sont pas rentables, je suis entièrement d'accord.

Mais je suis contre le fait de prendre ces prétextes pour vouloir abattre un gouvernement qui vous déplaît mais qui a été choisi par les Français. Alors présentez-nous des vœux précis – maintien des petites lignes à tel endroit – je vote pour. S'il faut manifester pour sauver une petite ligne, allez-y, je vous suis, je viens avec vous. Mais en ce qui concerne la façon dont est rédigé ce vœu, je m'abstiens.

M. le Maire : Nous avons compris votre position personnelle, Monsieur Panetta et nous serons nombreux à la partager. Monsieur Ziegelmeier, et ensuite Madame Baron.

M. Ziegelmeier : Vous avez une certaine cohérence. Si vous soutenez le pouvoir en place, élu depuis un an, cela paraît logique de ne pas voter ce vœu. Après, lorsque j'entends tous les arguments que vous donnez ensuite sur les petites lignes, sur la Poste, que je partage entièrement, sur les hôpitaux, etc., il faut le voter dès demain.

Ensuite, il faut être sérieux si l'on reprend tous ces secteurs – et le fait est que cela ne date pas de ce gouvernement – lorsque l'on voit les économies demandées à l'hôpital, lorsque l'on voit, et je suis en désaccord total avec vous sur une partie de ce que vous avez dit sur la SNCF, lorsque l'on voit le service de la Poste dans ce département – et d'ailleurs pas plus tard qu'aujourd'hui ou hier, le président du Conseil départemental a fait une opération, quasiment obligé de distribuer le courrier à la place de ce service public. Vous savez les difficultés que nous avons dans cette ville, la bataille que nous sommes obligés de mener pour garder par exemple le bureau de poste de l'autre côté de la Seine.

Mais surtout, que s'est-il passé hier ? Des élus de banlieue, qui savent ce que c'est que le service public – ou plus exactement qui le savaient puisque l'un des problèmes de la promesse républicaine, c'est qu'elle ne se traduit pas dans les faits dans nos banlieues populaires, parce que le service public les déserte petit à petit – des élus de toutes tendances, suite à l'appel de Grigny et de notre magnifique collègue Philippe Rio, ont lancé un appel qui a conduit au rapport Borloo, qui n'est pas un rapport de plus.

Et que fait le Président de la République hier ? Il explique – mais c'est une divergence politique, nous faisons de la politique, Monsieur Panetta, nous ne sommes pas d'accord, ce n'est pas grave – que la notion d'égalité n'est plus mise en avant dans ce pays, que ce qui est mis en avant, c'est la notion de chance. Nous savons très bien qu'à la naissance, tout le monde ne vient pas au monde avec les mêmes chances. Et qu'est-ce que le patrimoine de ceux qui n'ont pas beaucoup de chance à la naissance ? Comme le disait un illustre fondateur de la gauche, Jaurès, exactement, le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien ou pas grand-chose. C'est cela, le service public à la française.

Et l'on ne peut pas dire à nos jeunes des banlieues que la promesse républicaine, c'est juste de lire sur le fronton des écoles « liberté, égalité, fraternité », mais que dans la réalité, ils doivent l'oublier.

La destruction du service public qui est à l'œuvre dans ce pays et, c'est le seul point d'accord que j'ai avec vous, pas seulement depuis ce gouvernement, force est de constater qu'elle s'amplifie. Juste en pirouette, il s'est passé autre chose hier. Ce gouvernement ultralibéral anglais qui a décidé de quitter l'Europe avec toutes les conséquences que l'on voit vient de décider de renationaliser certaines lignes. Il y a un certain nombre de missions qui relèvent du service public. Sans le service public, jamais il n'y aurait eu l'électricité au fin fond des Alpes. Sans le service public, jamais il n'y aurait eu les chemins de fer au fin fond de mon Berry.

Alors, soit on laisse faire, on regarde les trains passer, soit on défend les services publics. Par conséquent, nous voterons ce vœu sans état d'âme.

Mme Baron : Cette délibération, c'est défendre le service public en urgence sociale et démocratique. Oui, le service public est important, nous avons à cœur de le défendre, mais en même temps le pays a besoin de réforme en profondeur. Donc nous n'allons pas reprendre tout ce qui a été dit ce soir, tout et son contraire d'ailleurs. En un mot, nous allons nous abstenir.

M. le Maire : Merci pour cette déclaration concise. Monsieur Mély, puis nous passerons au vote.

M. Mely : Je serai également bref pour dire qu'en effet, ce vœu se fait dans le cadre d'un contexte. Hier, les agents des trois fonctions publiques étaient appelés à la grève et à la manifestation pour défendre le service public et ce vœu s'inscrit, de mon point de vue, dans le cadre d'un soutien plein et entier aux fonctionnaires, notamment aux fonctionnaires de la ville de Choisy-le-Roi qui étaient en grève hier, pour témoigner qu'en effet nous voulons soutenir moralement leurs combats.

De même que d'autres mobilisations ont lieu. Il y a eu les mobilisations des personnels de santé, des personnels des EPAHD, il y a la mobilisation de la SNCF, tout cela dans l'intérêt d'une part, en effet, des personnels et de leurs conditions de travail, mais d'abord dans l'intérêt des usagers. Si par exemple, pour prendre la question de la SNCF, dans 15 ans le RER qui circule entre Choisy-le-Roi et Paris est un RER privé, je ne suis pas sûr que les usagers s'en portent mieux.

Juste un dernier mot sur la SNCF, Monsieur Panetta, je serai ravi d'en débattre avec vous plus longuement, mais ce n'est pas le lieu. En une phrase, deux éléments sur le statut. D'une part vous parlerez avec Monsieur Mbaye*, qui est très au courant des impacts sur les anciens de l'abandon du statut pour les nouveaux personnels embauchés. D'autre part, je voulais juste vous dire que le statut, entre 1992 et 2018, a été changé 17 fois. Donc il a en effet des origines anciennes, et il a évolué.

M. le Maire : je propose de passer aux voix sur ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité (12 abstentions)

M. le Maire : Merci. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 27 juin, juste avant, peut-être, pour les uns et les autres, des vacances bien méritées.

Bonne fin de soirée à tous.